

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 713

19 juillet 2005

### SOMMAIRE

200 Gray's Inn Road, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34212	Macquarie Airports (Brussels) S.A., Luxembourg.	34204
200 Gray's Inn Road, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34214	Macquarie Airports (Brussels) S.A., Luxembourg.	34207
Academy Partners S.A., Luxembourg . . . . .	34218	Macquarie Airports (Brussels) S.A., Luxembourg.	34209
Agipe International S.A. . . . .	34201	Macquarie Airports (Brussels) S.A., Luxembourg.	34212
Ai Due Ghiottoni, S.à r.l., Mondercange . . . . .	34223	Pioz Investments Holding S.A., Luxembourg . . . . .	34201
BIT International S.A., Luxembourg . . . . .	34202	Plummer Investments S.A., Luxembourg . . . . .	34216
Bisys Fund Services (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg . . . . .	34199	Robert Schickes, Succ. R. Wagner, S.à r.l., Berel- dange . . . . .	34178
C.A. Consulting International S.A., Itzig . . . . .	34221	Sailus S.A., Luxembourg . . . . .	34202
Carmine Investments Holding S.A., Luxembourg . . . . .	34224	Sailus S.A., Luxembourg . . . . .	34204
Docu Group (Lux 3), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34178	Smith & Nephew, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34207
Ellis & Partners Holding S.A., Luxembourg . . . . .	34199	Smith & Nephew, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34209
Ellmer & Co S.A., Luxembourg . . . . .	34202	Springwell Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34177
Europewide Financial S.A., Luxembourg . . . . .	34196	Vector Holding A.G., Luxembourg . . . . .	34178
Lola Communication S.A., Leudelange . . . . .	34214		

### SPRINGWELL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, Niveau 2.

R. C. Luxembourg B 100.360.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 1<sup>er</sup> juillet 2004

il résulte que les associés sont successivement:

SELINE FINANCE Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

et

SELINE MANAGEMENT Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025596.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

34178

**ROBERT SCHICKES, Succ. R. WAGNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7245 Bereldange, 10, rue du Pont.  
R. C. Luxembourg B 10.033.

Le bilan au 31 décembre 2003, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire et le rapport du commissaire aux comptes, enregistrés à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00446, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(022179.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

**VECTOR HOLDING A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 21.417.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 1<sup>er</sup> février 2005 de la société VECTOR HOLDING A.G. il a été décidé:

1. Remplacement de la société INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION en tant qu'Administrateurs et de la remplacer par:

Monsieur Michael Ernzerhof, né le 7 mars 1966, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. De prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe J. Stoeckel et de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3. De prolonger le mandat de commissaire aux comptes, INVEST CONTROL, S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> février 2005, le mandat du Président du Conseil d'Administration Monsieur Emile Wirtz est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025408.3/4185/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

**DOCU GROUP (LUX 3), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 100,000.-.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 106.711.

**STATUTES**

In the year two thousand four, on the twenty first day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(a) GMT COMMUNICATIONS PARTNERS II, L.P., a limited partnership organised and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware, 19805-1297, United States of America, registered with Corporation Service Company, 2771 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, DE 19808, United States of America, under number 1945395,

hereby represented by Ms. Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on July 21, 2004,

(b) GMT COMMUNICATIONS PARTNERS (HOLLAND) II, L.P., a limited partnership organised and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware, 19805-1297, United States of America, registered with Corporation Service Company, 2771 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, DE 19808, United States of America, under number 1952071,

hereby represented by Ms. Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on July 21, 2004,

(c) GMT COMMUNICATIONS PARTNERS (EXECUTIVE FUND) II, L.P., a limited partnership organised and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware, 19805-1297, United States of America, registered with Corporation Service Company, 2771 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, DE 19808, United States of America, under number 2050676,

hereby represented by Ms. Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on July 21, 2004,

(d) Mr Sture Wigart, Consultant, born on 11 May 1934 in Stockholm, Sweden, residing at 75 Cadogan Garden, London SW3 2RB, United Kingdom,

hereby represented by Ms Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on July 21, 2004.

(e) Mr Lothar Rapior, Manager, born on 15 March 1960 in Darmstadt, Germany, residing at Walter-Petri-Ring 12A, 65232 Taunusstein, Germany,

hereby represented by Ms. Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on July 20, 2004.

(f) Mr Stefan Lindqvist, Chief Executive Officer of DOCU GROUP, born on 12 July 1966 in Norrsunda, Sweden, with professional address at Kirchägerten 3, Blauen BL, CH-4223 Switzerland,

hereby represented by Ms. Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on July 21, 2004.

(g) Mr Lars Gärde, Chief Financial Officer of DOCU GROUP, born on 8 April 1958 in Lidingö, Sweden, residing at Ermitagestrasse 16, 4144 Ariesheim, Switzerland,

hereby represented by Ms. Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on July 21, 2004.

(h) Mr Thommy Brolin, Chief Information Officer, born on 8 December 1957 in Ljusdal, Sweden, residing at Disavägen 8, 187 70 Täby, Sweden,

hereby represented by Ms Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on July 20, 2004.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The parties mentioned under items (a) to (h) above are hereafter designated as the Shareholders.

Such appearing parties in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby formed:

### Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered Office

#### Art. 1. Name and duration

There hereby exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of DOCU GROUP (LUX 3), S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

#### Art. 2. Corporate object

The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

#### Art. 3. Registered office

The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

### Chapter II.- Share Capital

#### Art. 4. Capital

4.1. The Company's subscribed share capital is set at EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro), represented by (a) 2,600 (two thousand six hundred) class A shares (the Class A Shares), (b) 888 (eight hundred and eighty-eight) class B shares (the Class B Shares), and (c) 512 (five hundred and twelve) class C shares (the Class C Shares), each having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per Share, and each having the same characteristics and rights save as to those differences outlined in these Articles.

4.2. The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

#### Art. 5. Shares

5.1. Each Class A Share, Class B Share and Class C Share shall constitute a separate class of shares, but each Class A Share, Class B Share and Class C Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

5.2. A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of Shares will be established by inscription in said register.

5.3. Vis-à-vis the Company, the Shares are indivisible and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. The Company will recognise only 1 (one) holder per Share. In case a Share is held by more than l(ong) one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledger and a pledgee.

5.4. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the Shareholders will not bring the Company to an end.

#### **Art. 6. Transfer of shares**

6.1. If there is a single Shareholder, the Shares are freely transferable to non-shareholders.

6.2. In case of a plurality of Shareholders, the provisions of Article 7 to Article 9 relating to certain Transfers of Shares shall not apply in the following cases:

(a) in the event of a Transfer by a Class A Shareholder of some or all of its Class A Shares at any time to:

(i) another Class A Shareholder, it being understood that, if at any time after such Transfer the transferee ceases to be a Class A Shareholder, it shall transfer such Class A Shares back to the transferor or to another Class A Shareholder;

(ii) any Associate of a Class A Shareholder, any partner, unit holder or holder of interest in one of the entities referred to in Article 6.2.(a)(i), it being understood that, if at any time after such Transfer the transferee ceases to be a partner, unit holder or holder of interest in one of the entities referred to in Article 6.2.(a)(i), it shall transfer such Class A Shares back to the transferor;

(iii) a Syndicate Investor.

(b) provided that the Class A Shareholders have given their prior written consent (such consent to be withheld at their discretion) in the event of a Transfer by any Class B Shareholder or any Class C Shareholder to any of a Class B Shareholder and/or Class C Shareholder and/or any third party.

(each a Permitted Transferee).

6.3. Any Transfer in violation of Article 6.2. above shall be void and ineffective ab initio and the Board of Managers shall refuse to and not proceed to the registration of the Transfer in the share register of the Company.

6.4. The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

#### **Art. 7. Transfer restrictions**

7.1. No Shares shall be transferred by any Shareholder (subject to the terms of Article 8 below) unless and until the provisions of this Article 7 been complied with.

7.2. On completion of the Transfer of any Sale Shares (as defined hereafter), the seller shall deliver to each person who is to purchase the Sale Shares (the Transferee):

(a) a duly executed share transfer agreement or equivalent instrument for the purpose of the Transfer properly executed by the seller, transferring to the Transferee the relevant shares it intends to Transfer (the Sale Shares), such Sale Shares to be sold with the warranty that the Seller sells as beneficial owner (or where the Seller is a trustee, with the warranty that the Seller sells as trustee) free from any right of pre-emption, option, lien, charge, equity or other encumbrance and together with all rights attaching to the Shares (including dividends declared but not paid in so far as reflected in the price) on the date on which completion is to take place; and

(b) all other documents of title relating thereto and all such waivers, approvals or consents as the Transferee may reasonably require to enable it to be registered as the holder of the relevant Sale Shares.

7.3. Against receipt of the documents referred to in Article 7.2, each Transferee shall deliver to the Seller the relevant consideration.

7.4. If, having become bound by these provisions to do so, the seller defaults in transferring the Sale Shares held by him/her/it:

(a) any Manager, shall, as the duly appointed attorney of the seller with full power to execute, complete and deliver in the name and on behalf of the seller a transfer of the relevant Sale Shares to the Transferee pursuant to Article 7.2 and Article 7.3 and the Chairman shall, as soon as reasonably practicable following the completion of the sale, sign a form of acceptance to that effect;

(b) any Manager may receive and give a good discharge for the consideration on behalf of the seller and enter the name of the Transferee in the share register of the Company as the holder by transfer of the relevant Sale Shares or cancel the relevant Sale Shares; and

(c) any Manager receiving on behalf of the seller shall, if the consideration is cash, forthwith pay the consideration into a separate bank account in the Company's name and, if the consideration is securities of any kind, hold the securities and, if and when the seller shall deliver a duly executed deed of transfer for the relevant Sale Shares to the Company, the relevant Manager shall thereupon pay or transfer the consideration to the seller, without interest and less any sums owed to the Company or any other Group company by the seller.

7.5. Except for the Share Pledge, no charge, mortgage or encumbrance of or agreement to charge, mortgage or encumber the legal or beneficial interest in any Shares shall be made without the consent in writing of at least fifty per cent (50%) of the Shareholders. Should any Shareholder have charged, mortgaged or in any way encumbered in breach of the provisions of this Article 7.5 any of his/her/its Shares or agreed to do so, or entered into any agreement or arrangement in relation to its Shares as aforesaid, then, if under any circumstances any third party were enforcing any rights in respect of such Shares as a result of such charge, mortgage or encumbrance or agreement or arrangement, then such holder shall be obliged to transfer such Shares, such Shares after having been released from any charge, mortgage or

encumbrance or agreement or arrangement in relation to them on request of the Class A Shareholders, to the Class A Shareholders at the lesser of cost and Fair Market Value of the Shares and there being no other terms of transfer save for warranty as to title.

7.6. Any Transfer in violation of this Article 7 shall be void and ineffective ab inito and shall be undone by the relevant Shareholder and the Board of Managers shall not give effect to such attempted transfer in the Company's share register.

#### **Art. 8. Tag-Along rights**

8.1. Subject to Article 6, in the event of any Transfer or series of Transfers of Shares by the Class A Shareholders (the Relevant Disposal) and if as a result of, or following, any Relevant Disposal(s) (a Tag-Along Triggering Disposal), the transferee (the Purchaser), together with any person, acquires in excess of ten per cent. (10%) of the Shares, then the relevant Class A Shareholders shall serve a notice (the Notice) in writing to each of the remaining Shareholders (the Remaining Holders) giving details of:

(a) the number of Shares held or to be purchased by the Purchaser;

(b) the price paid or to be paid by the Purchaser or any person acting in concert with it for Shares pursuant to the Tag-Along Triggering Disposal (the Tag-Along Price);

(c) any other material terms of any such acquisition; and

(d) confirmation that the Tag-Along Triggering Disposal is a bona fide arms length transaction,

provided that this Article shall only apply if an election under Article 9 (Drag-Along) is not made or proposed to be made.

For the purposes of this Article 8, the Tag Along Price is equal to the price of hundred per cent (100%) of the Shares as would be negotiated between the Class A Shareholders and the Purchaser, or alternatively as determined in good faith by the Class A Shareholders, save that if a lesser percentage is being sold it shall be reduced pro rata for the decreased percentage being sold.

8.2. Each of the Remaining Holders shall have a period of 14 days following service of the Notice to serve a counter-notice (the Tag-Along Notice) on the Class A Shareholders electing to transfer such portion of their shareholding in the Company as is equal to the proportion which the Shares subject to the Relevant Disposal bears to the whole of the relevant Class A Shareholder's shareholding in the Company at the proposed date of sale to the Purchaser at the Tag-Along Price and otherwise on comparable terms to those applicable to the sale and purchase (the Tag-Along Rights).

8.3. If at the end of the 14 day period any of the Remaining Holders have not served a Tag-Along Notice, then such Remaining Holders will be deemed to have declined their Tag-Along Rights as a result of any Tag-Along Triggering Disposal.

8.4. If a Remaining Holder serves a Tag-Along Notice exercising its Tag-Along Rights, then the Purchaser shall be required to acquire that portion of Shares of that Remaining Holder as is specified in its Tag-Along Notice on the same basis and in accordance with the provisions of Article 7 so that the provisions of Article 7 shall apply mutatis mutandis in the event of any default by such Remaining Holder to effect the required transfer of Shares.

8.5. Class A Shareholders may disclose to a proposed bona fide purchaser such information relating to the Company or any member of the Group and their respective businesses as it has received or obtained as a holder of Shares by the A Directors for the purposes either of furthering a transfer of Shares of the Group provided that any such disclosure is subject to any confidentiality agreement which the Class A Shareholders reasonably believe is adequate to protect the interests of the Group and the Shareholders.

8.6. For the avoidance of doubt the Tag-Along Rights given to the Class B Shareholders and the Class C Shareholders do not apply in case of a Syndication of part of their Securities by the Class A Shareholders, provided that after the Syndication the Class A Shareholders acting jointly shall continue to Control the Group.

#### **Art. 9. Drag-Along rights**

9.1. Subject to Article 7, in the event of any proposed Transfer or Transfers of Shares by one or more of the GMT Investors (Selling Holders) (the Relevant Disposal) and, as a result of any Relevant Disposal (a Drag-Along Triggering Disposal), the transferee (the Purchaser) together with any person acting in concert with it including, if applicable, the Selling Holder(s) would hold in excess of fifty-one per cent (51%) of the aggregate issued Shares in the Company, the Selling Holder may elect by written notice to the remaining Shareholders (the Remaining Holders) (a Drag-Along Notice) to require all (but not some only) of the Remaining Holders to sell all of the Shares held by them at a price per Share (the Share Drag-Along Price) equal to the price paid or to be paid by the Purchaser or any person acting in concert with it for the Shares.

Any such election shall be sent not later than 30 days prior to any contemplated registration of the Drag-Along Triggering Disposal in the Company's and its relevant subsidiary's relevant register(s) as the case may be and shall be accompanied by a written undertaking addressed to each Remaining Holder and duly executed by the Purchaser as follows:

(a) that the Purchaser undertakes to purchase for the Share Drag-Along Price the Shares held by each Remaining Holder; and

(b) that payment for such Shares at completion (such completion to occur within 30 days of the notice of election) will be on the same terms as the Relevant Disposal.

9.2. Upon receipt of a Drag-Along Notice and the undertaking referred to above from the Purchaser, each Remaining Holder shall be bound to sell to the Purchaser the number of Shares specified in the Drag-Along Notice held by it at the Share Drag-Along Price, and completion of such sale shall take place within 30 days of the receipt thereof by the Remaining Holders and in accordance with the provisions of Article 7. In the event of any default by the Selling Holder or a Remaining Holder in transferring such Shares held by it, the terms of Article 7 shall apply mutatis mutandis in relation thereto as if such Selling Holder or Remaining Holder were the seller thereunder, it being understood that the provisions of this Article 9.2. does not apply to the Share Pledge.

9.3. For the avoidance of doubt, the obligations of the Remaining Holders under Article 9.2 above shall not apply if the Selling Holder fails to serve a Drag-Along Notice.

**Art. 10. Redemption of Shares**

10.1. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Companies Act, to acquire Shares in its own capital.

10.2. The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Chapter III.- Management - Meetings of the Board of Managers - Representation - Authorised Signatories**

**Art. 11. Management - the Board of Managers**

11.1. The Company shall be managed by the Board of Managers of a maximum of 5 members, who are appointed by the General Meeting for a as set out by the General Meeting.

11.2. The Managers shall remain in office for the period of time as set out by the General Meeting until the earlier of their resignation (or similar event), decease, dismissal or the liquidation of the Company and unless as otherwise provided in this Article 11.

11.3. If and for so long as (a) the Class B Shareholder holds in the aggregate a number of Class B Shares representing a percentage of the issued Shares equal to or greater than 5 per cent of the outstanding capital thereof, (b) the Class B Shareholder remains active in the business of the Group, and (c) the Class B Shareholder's consulting agreement with the Company remains in force,

(i) three A Managers will be proposed for appointment by the Class A Shareholders;

(ii) one B Manager will be proposed for appointment by the Class B Shareholder; and

(iii) one C Manager will be proposed for appointment by the Shareholders and shall be the (Geschäftsführer) of GERMAN HoldCo.

11.4. The General Meeting may at any time and ad nutum (without cause) revoke and replace any of Directors.

11.5. Each Shareholder is entitled at all times to request that a Manager proposed for appointment by it be removed and to present for appointment other individuals nominated in place of any member of the Board of Managers whose appointment was proposed by it pursuant to Article 11.3. above and whose subsequent removal was proposed by it or whose removal is a result of the operation of law or any means whatever, with or without cause. For the avoidance of doubt, each Shareholder is entitled at all times to request that C Manager, upon that person ceasing to be the (Geschäftsführer) of GERMAN HoldCo be removed and to present for appointment other individuals nominated in place of such C Manager, in accordance with the terms of Article 11.3. above.

If, either by operation of applicable law or otherwise, one or more the Managers cease to hold office before the expiry of the term of their office, the General Meeting shall appoint promptly new Managers proposed by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 11.3.

11.6. The General Meeting shall decide on the remuneration of each of the Managers.

**Art. 12. Management - Meetings of the Board of Managers**

12.1. The Chairman of the Board of Managers shall be appointed by the Board of Managers.

12.2. The Board of Managers will have full management powers and shall resolve on all matters which are not reserved to the General Meeting by the Companies Act or by the Articles.

12.3. The quorum shall be the majority of the Board of Managers, with at least two A Managers. The Board of Managers shall resolve with the favourable vote of at least three Managers. The Chairman shall not dispose of a casting vote in the resolutions to be passed by the Board of Managers.

12.4. The Board of Managers shall meet not less frequently than one time a year, it being understood that the budget for a certain calendar year shall be prepared by mid November of the previous calendar year.

12.5. Any Manager who does not attend a meeting of the Board of Managers in person may attend and vote via teleconference or videoconference or appoint another Manager as his proxyholder for that meeting.

12.6. Meetings of the Board of Managers shall be chaired by the Chairman. In the absence of the Chairman, the Managers present at that meeting shall appoint any of their members to act as chairman of that meeting.

12.7. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of the Managers, at least 5 Business Days written notice in respect of the meeting of the Board of Managers shall be given to the Managers. The notice may be waived by the consent in writing of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution or a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers. The meeting of the Board of Managers will be duly held without prior notice if all the Managers are present or duly represented. The meetings are held at the place, and on the day and the hour specified in the convening notice.

12.8. In case of urgency, resolutions may be duly passed by way of a circular letter if signed by all Managers.

12.9. Conflict of Interest of the Managers.

In case of any conflict of interest of any Manager, the following procedure shall apply:

(a) In the case where a resolution, where a Manager is conflicted, is either adopted or rejected by all the remaining Managers in office (the above provisions on applicable quorum and majority requirements being also observed) such resolution shall be valid.

(b) In the case where a resolution (a) where a A Manager, a B Manager or a C Manager is conflicted and (b) is neither adopted nor rejected unanimously by all the remaining Managers in office (the above provisions on applicable quorum and majority requirements being also observed), the Chairman shall submit the decision to the General Meeting deciding at a simple majority.

For the purpose of this Article 12.9., a conflict of interest has to be personal to the relevant Manager and direct. For the avoidance of doubt, the mere fact to act as a Manager in a party contracting with the Company or any other Group Company or as a Manager of any of the Class A Shareholders does not constitute a conflict.

**Art. 13. Representation - Authorised signatories**

13.1. In dealing with third parties, the Manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

13.2. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the scope of competence of the Board of Managers.

13.3. The Company shall be bound by the joint signatures of any two Managers.

13.4. The Board of Managers may subdelegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Board of Managers will determine the agent's responsibilities and his/her/its remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

**Art. 14. Liability of Managers**

The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Companies Act.

**Chapter IV.- Secretary**

**Art. 15. Appointment of a Secretary**

15.1. A secretary may be appointed by a resolution of a General Meeting (the Secretary).

15.2. The Secretary, who may but need not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the meetings of the Shareholders, and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the meetings of the Shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers (if any) when required. He/she shall have the possibility to delegate his/her powers to one or several persons provided that he/she shall remain responsible for the tasks so delegated.

15.3. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

**Chapter V.- General Meetings of Shareholders**

**Art. 16. General Meetings**

16.1. Each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate to the number of Shares he/she/it owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by Shareholders representing more than half of the share capital.

16.2. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

16.3. Resolutions of Shareholders can, instead of being passed at a General Meeting, be passed in writing by all the Shareholders. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of General Meetings shall have the force of resolutions passed at a General Meeting.

**Chapter VI.- Financial Year - Financial Statement - Profit Sharing**

**Art. 17. Financial year**

The Company's accounting year begins on 1 January each year and ends on 31 December of the same year.

**Art. 18. Financial statements**

Each year the books are closed and the Board of Managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

**Art. 19. Inspection of documents**

Each Shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

**Art. 20. Appropriation of profits - Reserves**

20.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

20.2. The balance may be distributed to the Shareholders commensurate to their shareholding in the Company. The General Meeting shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

**Chapter VII.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 21. Dissolution**

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 22. Liquidation**

Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether Shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

### Chapter VIII.- Audit

#### Art. 23. Statutory auditor - External auditor

23.1. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256 (2) of the Companies Act does not apply.

23.2. In case of the appointment of an external auditor in accordance with Article 23.1. above, such auditor shall be any of the Big Four Accounting Firms.

### Chapter IX.- General Provisions

#### Art. 24. Reference to legal provisions

Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### Art. 25. Definitions

A Manager	means any manager presented for appointment by the Class A Shareholders.
Articles	means the articles of association of the Company, including any amendments thereto.
Associate	means, in relation to any person which is a, body corporate, any subsidiary, nominee or direct or indirect Holding Company of that person or any subsidiary or nominee of a Holding Company of that person and, in relation to any person which is a limited partnership or investment fund, a general partner of, or nominee of, that limited partnership or investment fund or any Associate of that general partner or investment advisor or nominee and any other limited partnership or investment fund of which that person or any Associate of that person is a general partner or investment advisor and, in relation to any person which is a trustee or other fiduciary of an employee benefit plan, a successor trustee or other fiduciary or a related successor plan.
Big Four Accounting Firms	means one of the following accounting firms: KPMG, ERNST & YOUNG, DELOITTE AND TOUCHE et Price-waterhouseCoopers.
B Manager	means any manager presented for appointment by the Class B Shareholder.
Business Day	means a day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks generally are open in Luxembourg for the transaction of normal business.
C Manager	means any manager presented for appointment by the Class C Shareholders.
Class A Shareholder	means the holder of the Class A Shares.
Class B Shareholder	means the holder of the Class B Shares.
Class C Shareholder	means the holder of the Class C Shares.
Companies Act	means the law of 10 August, 1915, on commercial companies, as amended.
Control	or control (including, with its correlative meanings, the terms controlled by and under common control with) as used with respect to a company or a group of companies, shall mean the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of the company or the group of companies, whether through the ownership of voting securities or by contract or otherwise.
Fair Market Value	means the fair value of the securities which are the subject of a sale between a willing seller and a willing third party buyer as agreed between the Shareholders within 7 Business Days or, failing any such agreement, as determined by the Independent Person who shall make such determination acting as expert and not as arbitrator, such determination to be final and binding and which valuation to be made without regard to any restrictions attaching to the securities and the fact that the securities represent a minority stake in a company.

General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
German HoldCo	means DOCU GROUP DEUTSCHE HOLDING GmbH, with its principal place of business at Silberbachstrasse 9, in D-65232 Taunusstein, Germany.
Group	means the Company and its subsidiaries from time to time and Group Company means any of them.
Holding Company	means a company, which at all times holds or Controls 100 per cent, or substantially all of the voting rights exercisable at general meetings of the members of an undertaking.
Independent Person	means one of the Big 4 Accounting Firms, but not the auditor of the Group.
International Financial Reporting Standards or IFRS	mean generally accepted accounting principles published by the International Accounting Standards Board.
Managers	mean the managers who sit on the Board of Managers.
Share Pledge	means share pledge granted by the Class B Shareholder and the Class C Shareholders on the day of the incorporation of the Company.
Shareholders	means any and all shareholders of the Company irrespective of the class of Shares they hold.
Shares	means any and all shares of the Company irrespective of any specific class of shares (namely Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares).
Syndicate Investor	means any third party that is either a financial investor or client of a Class A Shareholder, or an investor in, or an Associate of a Class A Shareholder.
Syndication	means a direct or indirect transfer by any of the Class A Shareholders (or any of their respective Associates) of all or some of its Shares to one or more Syndicate Investors, provided that after such transfer the Class A Shareholders shall keep their control of more than half of the total number Shares initially and jointly held by the Class A Shareholders.
Transfer	means the transfer or disposal of any Shares by whatever means, whether by sale, assignment, contribution in kind, succession, gift, merger or carry-over transaction, swap, sale of going concern or part of the same, pledge, security assignment and similar security (other than the Share Pledge) which directly or indirectly, whether immediately or in the future, implies the transfer to any party of the ownership, title, possession of the Shares, even through a third party or detention of the Shares or of any real right on the Shares, whether or not with the transfer of the right to vote pertaining to the transferred Shares.

*Subscription and Payment*

The Shareholders hereby declare that they subscribe to the (a) 2,600 (two thousand six hundred) class A shares (the Class A Shares), (b) 888 (eight hundred and eighty-eight) class B shares (the Class B Shares), and (c) 512 (five hundred and twelve) class C shares (the Class C Shares), each having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) per share, representing the total subscribed share capital of the Company in the amount of EUR 100,000 (one hundred thousand Euro) and they fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of an aggregate number of 4,000 (four thousand) shares (the Shares), representing all the shares of DOCU GROUP (LUX 2) S.à r.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léon Thyes in L-2636 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (DOCU LUX 2), such Shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) per share, as follows:

Shareholders	Number of subscribed shares	Number of Shares contributed
GMT Communications Partners II, L.P. ....	2,390 Class A shares	2,390 shares
GMT Communications Partners (Holland) II, L.P. ....	179 Class A shares	179 shares
GMT Communications Partners (Executive Fund) II, L.P. ....	31 Class A shares	31 shares
Sture Wigart. ....	888 Class B Shares	
	188 Class C Shares	1,076 shares
Lothar Rapior. ....	100 Class C shares	100 shares
Stefan Lindqvist . ....	172 Class C shares	172 shares
Lars Gärde . ....	40 Class C shares	40 shares

Thommy Brolin.....	12 Class C shares	12 shares
Total .....	4,000 shares	4,000 shares

The value of the said contribution has been certified to the undersigned notary by a certificate dated 21 July 2004 and signed for approval by the sole manager of DOCU LUX 2 which shows that the value of the Shares is at least equal to EUR 100,000 (one hundred thousand Euro).

It results in essence from the certificate that:

1. The Shareholders are the owner of the Shares having an nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) per share, representing all the shares of DOCU LUX 2's total share capital.
2. The Shares are fully paid-up.
3. The Shareholders are solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.
4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment.
5. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.
6. According to the resolutions of the shareholders of DOCU LUX 2, the transfer of the Shares has been approved by the shareholders of DOCU LUX 2 for the purposes of article 189 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended.
7. All formalities required in Luxembourg subsequent to the contribution in kind of the Shares will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind and the incorporation of DOCU LUX 3, S.à r.l.
8. On 21 July 2004, the Shares to be contributed are worth at least EUR 100,000 (one hundred thousand Euro).

The said certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

#### *Transitory provisions*

By way of derogation to article 14 of the present Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of this deed to 31 December, 2004.

#### *Estimate of costs*

The appearing parties, represented as stated hereabove, refer, for what concerns the contribution in kind, to article 4-2 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3.200.-.

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The Meeting appoints for an unlimited period, to appoint for an unlimited period (a) Ms. Nora Kerpolla, Investment Manager, born on 4 December 1964 in Kangasala, Finland, with professional address at GMT Communications, 1st Floor, Sackville House, 40 Piccadilly, London, W1J 0DR, United Kingdom, Mr. Rupert Henry Gildroy Shaw, Private Equity Professional, born on 4 December 1974 in London, United-Kingdom, residing at 73, Archel Road, London W14 9QL, United Kingdom, Mr. Terrence Tehranian, Managing Partner, born on 26 May 1961 in Massachussets, USA, with professional address at GMT Communications, 1st Floor, Sackville House, 40 Piccadilly, London, W1J 0DR, United Kingdom, each as A Managers of the Company, (b) Mr. Sture Wigart, Consultant, born on 11 May 1934 in Stockholm, Sweden, residing at 75 Cadogan Garden, London SW3 2RB, United Kingdom as B Manager and (c) Mr. Stefan Lindqvist, Chief Executive Officer of Docu Group, born on 12 July 1966 in Norrsunda, Sweden, with professional address at Kirchägerten 3, Blauen BL, CH-4223 Switzerland as C Manager, effective as of the date of incorporation of the Company;

2) The registered office is established at 12, rue Léon Thyès in L-2636 Luxembourg.

3) The Meeting acknowledges that Mr. Sture Wigart contemplates to transfer, immediately after the incorporation of the Company, an aggregate number of 108 (one hundred eight) class C shares he holds in the share capital of the Company and pursuant to the terms of article 189 of the Law, the Meeting resolves to approve the contemplated transfers of class C shares by Mr. Sture Wigart and the following persons as new shareholders of the Company as follows:

Shareholders	Number of shares
Dirk Schöning .....	52 Class C shares
Esther Schindelholz .....	1 Class C share
Evamaræ Franzen .....	1 Class C share
Jessica Larsson .....	1 Class C share
Marios Kundlacz .....	1 Class C share
Mikael Sagström .....	4 Class C shares
Pär Fack .....	8 Class C shares
Peter Sjöberg .....	28 Class C shares
Thomas Schönauer .....	12 Class C shares
Total .....	108 Class C shares

4) The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above mentioned change with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY

LUXEMBOURG, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the transfers of class C shares in accordance with item 3) above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(a) GMT COMMUNICATIONS PARTNERS II, L.P., une société à responsabilité limitée organisée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware, 19805-1297, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de Corporation Service Company, 2771 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 1945395,

ici représentée par Maître Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocate, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernsey, le 21 juillet 2004.

(b) GMT COMMUNICATIONS PARTNERS (HOLLAND) II, L.P., une société à responsabilité limitée organisée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware, 19805-1297, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de Corporation Service Company, 2771 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 1952071,

ici représentée par Maître Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocate, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernsey, le 21 juillet 2004,

(c) GMT COMMUNICATIONS PARTNERS (EXECUTIVE FUND) II, L.P., une société à responsabilité limitée organisée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware, 19805-1297, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de Corporation Service Company, 2771 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 2050676,

ici représentée par Maître Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocate, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernsey, le 21 juillet 2004.

(d) Monsieur Sture Wigart, Consultant, né le 11 mai 1934 à Stockholm, Suède, demeurant à 75 Cadogan Garden, Londres SW3 2RB, Royaume-Uni,

ici représenté par Maître Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocate, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 juillet 2004.

(e) Monsieur Lothar Rapior, Manager, né le 15 mars 1960 à Darmstadt, Allemagne, demeurant à Walter-Petri-Ring 12A, 65232 Taunusstein, Allemagne, ici représenté par Maître Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocate, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 juillet 2004.

(f) Monsieur Stefan Lindqvist, Chief Executive Officer de Docu Group, né le 12 juillet 1966 à Norrsunda, Suède, demeurant professionnellement à Kirchägerten 3, Blauen BL, CH-4223 Suisse,

ici représenté par Maître Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocate, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 juillet 2004.

(g) Monsieur Lars Gärde, Chief Financial Officer de Docu Group, né le 8 avril 1958 à Lidingö, Suède, demeurant à Ermitagestrasse 16, 4144 Arlesheim, Suisse,

ici représenté par Maître Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocate, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 juillet 2004.

(h) Monsieur Thommy Brolin, Chief Information Officer, né le 8 décembre 1957 à Ljusdal, Suède, demeurant à Disavägen 8, 187 70 Täby, Suède,

ici représenté par Maître Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocate, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 juillet 2004.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties mentionnées de (a) à (h) ci-dessus sont dénommés ci-après les Associés.

Lesquelles parties comparantes, ès-qualité en vertu de laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer comme suit:

#### Titre I<sup>er</sup>.- Nom - Durée - Objet - Siège

##### Art. 1<sup>er</sup>. Nom et durée

Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination DOCU GROUP (LUX 3), S.à r.l. (la Société) qui sera régie par la Loi sur les Sociétés ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

##### Art. 2. Objet

La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

### **Art. 3. Siège social**

Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

## **Titre II.- Capital social**

### **Art. 4. Capital**

4.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par (a) 2.600 (deux mille six cents) parts sociales de catégorie A (les Parts de Catégorie A), (b) 888 (huit cent quatre-vingt-huit) parts sociales de catégorie B (les Parts de Catégorie B) et (c) 512 (cinq cent douze) parts sociales de catégorie C (les Parts de Catégorie C), chaque catégorie ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) par Part et chacune ayant les mêmes caractéristiques et droits sous réserve des différences décrites dans les présents Statuts.

4.2. Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

### **Art. 5. Parts sociales**

5.1. Chaque Part de Catégorie A, Part de Catégorie B et Part de Catégorie C constitue une catégorie de parts sociales séparée, et chaque Part de Catégorie A, Part de Catégorie B et Part de Catégorie C donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts sociales existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

5.2. Un registre de Parts sera tenu au siège social et sera à la disposition pour inspection par tout Associé. La propriété des Parts sera établie par l'inscription dans ledit registre.

5.3. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part. Dans le cas où une Part viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

5.4. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

### **Art. 6. Transfert de Parts**

6.1. S'il y a un Associé unique, les Parts sont librement cessibles à des personnes qui ne sont pas des associés.

6.2. S'il y a plusieurs Associés, les dispositions des Articles 7 à 9 relatifs à certains Transferts de Parts ne s'appliqueront pas dans les hypothèses suivantes:

(a) en cas de Transfert par un Associé de catégorie A de tout ou partie de ses Parts de catégorie A, à tout moment, à:

(i) un autre Associé de catégorie A, étant entendu que, si à tout moment après ce Transfert, le cessionnaire cesse d'être un Associé de catégorie A, il re-transférera les dites Parts de catégorie A au cédant ou à un autre Associé de catégorie A;

(ii) un quelconque Associé d'un Associé de catégorie A, un quelconque associé, porteur de parts ou détenteur de participations dans l'une des entités mentionnées à l'Article 6.2(a)(i), étant entendu que, si à tout moment après ce Transfert, le cessionnaire cesse d'être un associé, un porteur de parts ou un détenteur de participations dans l'une des entités mentionnées à l'Article 6.2(a)(i), il devra re-transférer les dites Parts de catégorie A au cédant;

(iii) un Investisseur Syndicat.

(b) à condition que les Associés de catégorie A aient donné leur accord préalable et écrit (cet accord pouvant être refusé à leur seule discrétion) en cas de Transfert par un Associé de catégorie B ou un Associé de catégorie C, quel qu'il soit, à un Associé de catégorie B et/ou à un Associé de catégorie C et/ou à un tiers, quel qu'il soit.

(chacun étant un Cessionnaire Autorisé).

6.3. Tout Transfert effectué en violation de l'Article 6.2. ci-dessus sera nul et ne produira aucun effet ab initio et le Conseil de Gérance refusera de procéder et ne procédera pas à l'inscription de ce Transfert dans le registre des associés de la Société.

6.4. Le transfert de parts mortis causa à des tiers doit être accepté par les associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

### **Art. 7. Restrictions applicables au transfert**

7.1. Aucune Part ne pourra être transférée par un Associé quel qu'il soit (sous réserve des dispositions de l'Article 8 ci-dessous) tant que les dispositions du présent Article 7 n'auront pas été respectées.

7.2. Au moment de la réalisation du Transfert des Parts Vendues (telles que définies ci-après), le vendeur remettra à chaque personne qui va acheter les Parts Vendues (le Cessionnaire):

(a) un contrat de cession de parts ou un acte équivalent dûment signé permettant que le Transfert soit correctement effectué par le vendeur et transférant au Cessionnaire les parts concernées que le vendeur veut Transférer (les Parts Vendues), les dites Parts Vendues devant l'être avec la garantie que le vendeur vend en sa qualité de réel propriétaire (beneficial owner) desdites Parts Vendues (ou dans le cas où le Vendeur est un fiduciaire (trustee), avec la garantie que le vendeur vend en sa qualité de fiduciaire), qui sont libres de tous droits de préemption, options, privilèges, servitudes, droits des créanciers ou autres charges et cédées avec l'ensemble des droits attachés aux Parts (incluant les dividendes déclarés mais non payés dans la mesure où ils sont reflétés dans le prix) à la date à laquelle la réalisation de la cession devra intervenir; et

(b) tous les autres documents constituant un titre de propriété y relatifs et tous les renonciations, approbations ou accords que le Cessionnaire peut raisonnablement demander afin de lui permettre d'être enregistré en tant que détenteur des Parts Vendues.

7.3. A réception des documents mentionnés à l'Article 7.2., chaque Cessionnaire remettra au vendeur la contrepartie applicable.

7.4. Si, alors qu'en vertu des présentes dispositions, le vendeur a l'obligation de transférer les Parts Vendues qu'il détient et qu'il ne procède pas à ce Transfert:

(a) un Gérant, quel qu'il soit, doit, en qualité de mandataire du vendeur, dûment nommé, avec l'entier pouvoir de signer, réaliser et remettre au nom et pour le compte du vendeur le Transfert des Parts Vendues au Cessionnaire en vertu des Article 7.2. et Article 7.3. et le Président doit, dès que cela est raisonnablement possible après la réalisation de la vente, signer un formulaire d'acceptation à cette fin;

(b) un Gérant, quel qu'il soit, peut recevoir et donner une décharge valable pour la contrepartie, pour le compte du vendeur, et inscrire le nom du Cessionnaire dans le registre des associés de la Société en qualité de détenteur par Transfert des Parts Vendues concernées ou annuler les Parts Vendues concernées; et

(c) un Gérant, quel qu'il soit, recevant la contrepartie pour le compte du vendeur doit, si la contrepartie est en numéraire, immédiatement la verser sur un compte bancaire distinct au nom de la Société et, si la contrepartie est sous forme de titres de quelque nature que ce soit, détenir les titres et, si et lorsque le vendeur remettra à la Société un acte de transfert des Parts Vendues dûment signé, le Gérant en question devra alors verser ou transférer la contrepartie au vendeur, sans intérêts et déduction faite de toutes les sommes dues à la Société ou à toute autre société du Groupe par le vendeur.

7.5. Exception faite du Nantissement de Parts, aucun droit grevant, nantissement ou charge sur les droits légaux ou droits d'usufruit attachés aux Parts ne doit être créé, aucun accord visant à créer des droits grevants, un nantissement ou une charge sur les dites Parts ne doit être conclu, sans l'accord écrit d'au moins cinquante pour-cent (50%) des Associés. S'il s'avère qu'un Associé a accordé des droits grevants, a nanti ou a créé de quelque manière que ce soit une charge sur l'une quelconque de ses Parts, ou a donné son accord dans ce sens, ou a conclu un quelconque accord ou arrangement portant sur ses Parts comme susmentionné, et que, dans quelque cas que ce soit, un tiers fait valoir des droits sur ces Parts suite à la création de ces droits grevants, de ce nantissement ou de cette autre charge ou du fait de cet accord ou arrangement, alors ce détenteur sera dans l'obligation de transférer les dites Parts aux Associés de catégorie A, en appliquant soit la Juste Valeur de Marché, soit la valeur du coût des Parts - étant précisé que la plus faible valeur sera retenue - et sans autres conditions de transfert que celles concernant la garantie relative au titre de propriété, ces Parts ayant été libérées de tous droits grevants, nantissements ou autres charges ou accord/arrangement les concernant sur demande des Associés de catégorie A.

7.6. Tout Transfert effectué en violation de l'Article 7 sera nul et ne produira aucun effet ab initio, sera annulé par la partie concernée, et le Conseil de gérance ne fera produire aucun effet à cette tentative de transfert dans le registre des associés de la Société.

#### **Art. 8. Droits de co-cession**

8.1. Sous réserve de l'Article 6, si, en cas de Transfert ou de séries de Transferts de Parts par les Associés de catégorie A (la Cession Concernée), du fait de ou suite à une ou plusieurs Cessions Concernées (une Cession avec droits de Co-cession), le cessionnaire (l'Acheteur), ensemble avec une personne quelle qu'elle soit, achète plus de dix pour-cent (10%) des Parts, alors les Associés de catégorie A devront le notifier (la Notification) par écrit à chacun des Associés restants (les Détenteurs Restants) en fournissant les informations suivantes:

(a) le nombre de Parts détenues ou devant être achetées par l'Acheteur;

(b) le prix des Parts versé ou devant être versé par l'Acheteur ou toute personne agissant d'un commun accord avec lui, conformément à la Cession avec droits de Co-cession (le Prix de Co-cession);

(c) tous les autres termes importants se rapportant à cette acquisition; et

(d) confirmation que la Cession avec droits de Co-cession est une transaction bona fide au prix du marché, étant précisé que le présent Article s'appliquera seulement si la possibilité offerte par l'Article 9 (Cession obligatoire) n'est pas exercée ou proposée d'être exercée.

Aux fins du présent Article 8, le Prix de Co-cession correspond au prix de cent pour-cent (100%) des Parts qui serait négocié entre les Associés de catégorie A et l'Acheteur, ou alternativement qui serait déterminé de bonne foi par les Associés de catégorie A, étant précisé que si un pourcentage inférieur est vendu, le prix sera réduit au pro rata en fonction du pourcentage réduit qui est vendu.

8.2. Chaque Détenteur Restant dispose d'un délai de 14 jours suivant la notification de la Notification pour notifier une contre-notification (la Notification de Co-cession) aux Associés de catégorie A dans laquelle il choisit de transférer une partie de sa participation dans la Société qui est égale à la proportion que les Parts faisant l'objet de la Cession Concernée, ces Parts portant sur l'intégralité de la participation dans la Société de l'Associé de catégorie A, à la date de

vente proposée à l'Acheteur et au Prix de Co-cession, et sinon dans des termes comparable à ceux applicables à l'achat et à la vente (les Droits de Co-cession).

8.3. Si à l'issue du délai de 14 jours, aucun des Détenteurs Restants n'a notifié de Notification de Co-cession, alors les Détenteurs Restants seront réputés avoir refusé d'exercer leurs Droits de Co-cession découlant de la Cession avec droits de Co-cession.

8.4. Si un Détenteur Restant adresse une Notification de Co-cession afin d'exercer ses Droits de Co-cession, alors il pourra être exigé de l'Acheteur qu'il achète la partie des Parts de ce Détenteur Restant qui est indiquée dans la Notification de Co-cession sur la même base et conformément aux dispositions de l'Article 7, de telle sorte que les dispositions de l'Article 7 s'appliqueront mutatis mutandis si ce Détenteur Restant manque à son obligation d'effectuer le transfert de Parts requis.

8.5. Les Associés de catégorie A peuvent divulguer à un acheteur proposé de bonne foi les informations relatives à la Société ou à tout membre du Groupe et à leurs activités respectives qu'en sa qualité de détenteur des Parts, il a reçues des Gérants A ou obtenues auprès de ces derniers, aux fins d'accomplir un transfert de Parts du Groupe, à condition que cette divulgation fasse l'objet d'un accord de confidentialité que les Associés de catégorie A jugeront raisonnablement approprié afin de protéger les intérêts du Groupe et des Associés.

8.6. Dans un souci de clarté, il est précisé que les Droits de Co-cession conférés aux Associés de catégorie B et aux Associés de catégorie C, ne s'appliqueront pas en cas de Syndication d'une partie de leurs Titres par les Associés de catégorie A, à condition que suite à la Syndication, les Associés de catégorie A agissant conjointement continuent à Contrôler le Groupe.

#### **Art. 9. Droits de Cession obligatoire**

9.1. Sous réserve de l'Article 7, si un ou plusieurs Investisseurs GMT (les Détenteurs Vendeurs) proposent un ou plusieurs Transfert(s) (la Cession Concernée) et si du fait d'une Cession Concernée (une Cession avec droits de Cession obligatoire), le cessionnaire (l'Acheteur) ensemble avec une personne agissant d'un commun accord avec lui (incluant, le cas échéant, le ou les Détenteurs Vendeurs) détiendraient plus de cinquante-et-un pour-cent (51%) du total des Parts émises de la Société, le Détenteur Vendeur pourra choisir par notification écrite (une Notification de Cession obligatoire) adressée aux autres Associés (les Détenteurs Restants) d'exiger de tous les Associés Restants (mais pas d'une partie d'entre eux seulement) qu'ils vendent toutes les Parts qu'ils détiennent à un prix par Part (le Prix par Part sur Cession obligatoire) égal au prix des Parts payé ou devant être payé par l'Acheteur ou toute autre personne agissant d'un commun accord avec lui.

Si un tel choix est fait, la Notification de Cession obligatoire devra être envoyée au plus tard 30 jours avant la date prévue pour l'inscription de la Cession avec droits de Cession obligatoire dans le ou les registres de la Société et le cas échéant de ses filiales concernées, et cette notification sera accompagnée d'un engagement écrit adressé à chaque Détenteur Restant, dûment signé par l'Acheteur, et spécifiant les éléments suivants:

(a) que l'Acheteur s'engage à acheter les Parts détenues par chaque Détenteur Restant, au Prix par Part sur Cession obligatoire; et

(b) que le paiement de ces Parts, au moment de la réalisation de la transaction, (celle-ci devant intervenir dans les 30 jours suivant la notification de la Notification de Cession obligatoire) sera effectué dans des conditions identiques à celles de la Cession Concernée.

9.2. A réception de la Notification de Cession obligatoire et de l'engagement susmentionné de l'Acheteur, chaque Détenteur Restant sera obligé de vendre à l'Acheteur le nombre de Parts spécifié dans la Notification de Cession obligatoire détenues par chaque Détenteur Restant, au Prix par Part sur Cession obligatoire, et la réalisation de cette vente devra intervenir dans les 30 jours suivant la réception de ladite notification par les Détenteurs Restants et conformément aux dispositions de l'Article 7. En cas de manquement par le Détenteur Vendeur ou un Détenteur Restant eu égard au transfert des Parts qu'il détient, les termes de l'Article 7 s'appliqueront alors mutatis mutandis comme si ce Détenteur Vendeur ou ce Détenteur Restant était le vendeur mentionné sous cet Article 7, étant précisé que les dispositions du présent Article 9.2 ne s'appliquent pas au Nantissement de Parts.

9.3. Dans un souci de clarté, il est précisé que les obligations des Détenteurs Restants au titre de l'Article 9.2 ne s'appliqueront pas si le Détenteur Vendeur ne procède pas à la notification d'une Notification de Cession obligatoire.

#### **Art. 10. Rachat de parts**

10.1. La Société a le pouvoir, à condition qu'elle respecte les dispositions de la Loi sur les Sociétés, d'acheter des Parts de son propre capital social.

10.2. L'achat et la vente par la Société de Parts qu'elle détient dans son propre capital social interviendront via une résolution de l'Assemblée Générale délibérant de la manière prévue en matière de modifications des Statuts et en application des termes et conditions arrêtés par cette résolution.

### **Chapitre III.- Administration - Réunions du Conseil de Gérance - Représentation - Signataires autorisés**

#### **Art. 11. Administration - Conseil de Gérance**

11.1. La Société est administrée par un Conseil de Gérance comprenant au maximum 5 Gérants, qui seront nommés par l'Assemblée Générale pour une durée telle que déterminée par l'Assemblée Générale.

11.2. Les Gérants exerceront leur mandat pour la durée déterminée par l'Assemblée Générale jusqu'à la survenance du premier des événements suivants: leur démission (ou un événement similaire), leur décès, leur révocation ou la liquidation de la Société, et sauf dispositions contraires du présent Article 11.

11.3. Si et aussi longtemps que (a) l'Associé de catégorie B détient au total un nombre de Parts de catégorie B représentant un pourcentage des Parts émises égal à ou supérieur à 5 pour-cent du capital social en circulation, (b) l'Associé de catégorie B demeure actif au sein des activités du Groupe, et (c) le contrat de consulting (consulting agreement) de l'Associé de catégorie B avec la Société demeure en vigueur,

- (i) les Associés de catégorie A proposeront la nomination de trois Gérants;
- (ii) l'Associé de catégorie B proposera la nomination d'un Gérant B; et
- (iii) le Gérant C sera le (Geschäftsführer) de GERMAN HOLDCO et sa nomination sera proposée par les Associés.

11.4. A tout moment, un Gérant pourra être révoqué ad nutum (sans motif) et remplacé par l'Assemblée Générale.

11.5. Chaque Associé est en droit de demander, à tout moment, qu'un Gérant dont il a proposé la nomination soit révoqué et de présenter en vue d'une nomination une autre personne physique qui sera nommée en remplacement d'un membre du Conseil de Gérance dont la nomination avait été proposée par ses soins en vertu de l'Article 11.3. ci-dessus et dont il avait proposé la révocation ultérieure ou dont la révocation résulte de l'application de la loi ou de quelques moyens que ce soient, avec ou sans motif. Dans un souci de clarté, chaque Associé est en droit à tout moment de demander à ce que le Gérant C, lorsque cette personne cesse d'être le (Geschäftsführer) de GERMAN HOLDCO soit révoqué et de présenter d'autres personnes pour la nomination en remplacement de ce Gérant C, conformément aux dispositions de l'Article 11.3 ci-dessus.

Si, soit du fait de l'application de la loi ou autrement, un ou plusieurs Gérants cessent d'exercer leur mandat avant l'expiration du terme de leur mandat, l'Assemblée Générale nommera immédiatement un ou plusieurs nouveaux Gérants proposés par les Associés conformément aux dispositions de l'Article 11.3.

11.6. L'Assemblée Générale fixera la rémunération de chacun des Gérants.

#### **Art. 12. Administration - Réunions du Conseil de Gérance**

12.1. Le Président du Conseil de Gérance sera nommé par le Conseil de Gérance.

12.2. Le Conseil de Gérance sera investi des pouvoirs d'administration les plus larges et prendra des décisions dans tous les domaines qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale par la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts.

12.3. Le quorum requis sera la majorité du Conseil de Gérance, comprenant au moins deux Gérants A. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées par le vote favorable d'au moins trois Gérants. Le Président ne dispose pas d'une voix prépondérante pour le vote des résolutions devant être adoptées par le Conseil de Gérance.

12.4. Le Conseil de Gérance se réunira au moins une fois par an, étant précisé que le budget pour une année calendaire donnée sera préparé avant mi-novembre de l'année calendaire précédente.

12.5. Tout Gérant qui n'assiste pas à une réunion du Conseil de Gérance en personne, peut y participer et voter via téléconférence ou vidéoconférence ou désigner un autre Gérant en qualité de représentant pour cette réunion.

12.6. Les réunions du Conseil de Gérance seront présidées par le Président. En son absence, les Gérants présents à la réunion nommeront l'un des leurs en tant que président de ladite réunion.

12.7. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable des Gérants, les Gérants seront convoqués à chaque réunion du Conseil de Gérance par une convocation écrite en respectant un délai de convocation d'au moins 5 Jours Ouvrables. Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et en un lieu spécifiés dans une résolution ou dans une planification de réunions préalablement adoptée par une résolution du Conseil de Gérance. La réunion du Conseil de Gérance peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou dûment représentés. Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

12.8. En cas d'urgence, les résolutions peuvent être valablement adoptées par lettre circulaire signée par tous les Gérants.

12.9. Conflit d'intérêts des Gérants.

En cas de conflit d'intérêts impliquant un Gérant, la procédure suivante s'appliquera:

(a) Si une résolution, impliquant un conflit d'intérêts avec un Gérant, est adoptée ou rejetée par tous les autres Gérants en fonction (les dispositions ci-dessus relatives au quorum applicable et aux conditions de majorité étant également respectées), elle sera valable.

(b) Si une résolution (a) implique un conflit d'intérêts avec un Gérant A, un Gérant B ou un Gérant C et (b) n'est ni adoptée ni rejetée à l'unanimité des autres Gérants en fonction (les dispositions ci-dessus relatives au quorum applicable et aux conditions de majorité étant également respectées), le Président soumettra la décision à l'Assemblée Générale qui statuera à la majorité simple.

Aux fins du présent Article 12.9, un conflit d'intérêts doit être personnel au Gérant concerné et direct. Dans un souci de clarté, il est précisé que le simple fait d'agir comme Gérant d'une partie contractant avec la Société ou toute autre Société du Groupe ou Gérant de l'un des Associés de catégorie A, ne constitue pas un conflit d'intérêts.

#### **Art. 13. Représentation - Signataires autorisés**

13.1. Dans le cadre des relations avec les tiers, en toutes circonstances, le(s) Gérant(s) auront le pouvoir d'agir au nom de la Société et d'accomplir et d'approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

13.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil de Gérance.

13.3. La Société est engagée par les signatures conjointes de deux Gérants.

13.4. Le Conseil de Gérance peut déléguer des pouvoirs pour des missions déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc. Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités, la rémunération (le cas échéant), la durée de la représentation et toutes les autres conditions applicables liées à son/leur mandat d'agent.

#### **Art. 14. Responsabilité des Gérants**

Les Gérants n'encourent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relativement à un quelconque engagement qu'ils ont valablement pris au nom de la Société, tant que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi sur les Sociétés.

#### Chapitre IV.- Secrétaire

##### Art. 15. Nomination d'un Secrétaire

15.1. Un secrétaire peut être désigné par une résolution de l'Assemblée Générale (le Secrétaire).

15.2. Le Secrétaire, Gérant ou non, sera chargé d'agir en tant que greffier des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées d'Associés, et de la tenue des pièces et procès-verbaux du Conseil de Gérance et des assemblées d'Associés et de leurs transactions dans un livre tenu à cette fin, d'accomplir des tâches du même genre pour tous les comités du Conseil de Gérance (le cas échéant) lorsque cela est requis. Le Secrétaire aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il reste responsable des tâches ainsi déléguées.

15.3. Le Secrétaire est compétent pour émettre des certificats et extraits pour le compte de la Société devant être produits devant un tribunal ou, plus généralement, vis-à-vis des tiers et devant être utilisés comme documents officiels.

#### Chapitre V.- Assemblées Générales des Associés

##### Art. 16. Assemblées Générales

16.1. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives sont valablement adoptées dans la mesure où elles sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social.

16.2. Cependant, les résolutions visant à modifier les Statuts, à dissoudre ou liquider la Société ne peuvent être adoptées qu'à la majorité en nombre des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

16.3. Au lieu d'être adoptées lors de la tenue d'une Assemblée Générale, les résolutions des Associés peuvent être adoptées par écrit par tous les Associés. Dans ce cas, un projet explicite de la ou des résolutions à adopter sera envoyé à chaque Associé et chaque Associé devra signer la ou les résolutions. Une résolution adoptée par écrit dont les signatures peuvent apparaître sur un ou plusieurs exemplaires de la même résolution et remplaçant la tenue d'une Assemblée Générale, produira les mêmes effets qu'une résolution prise lors d'une Assemblée Générale.

#### Titre VI.- Année sociale - Bilan - Répartition

##### Art. 17. Année sociale

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

##### Art. 18. Comptes sociaux

Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

##### Art. 19. Inspection des documents

Chaque Associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

##### Art. 20. Distribution des bénéfiques - Réserves

20.1. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfiques nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

20.2. Le solde peut être distribué aux Associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'Assemblée Générale a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

#### Titre VII.- Dissolution - Liquidation

##### Art. 21. Dissolution

La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'Assemblée Générale statuant comme en matière de changement des Statuts.

##### Art. 22. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### Titre VIII.- Vérification des comptes

##### Art. 23. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises

23.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par l'article 256 (2) de la Loi n'est pas applicable.

23.2. En cas de nomination d'un réviseur d'entreprises conformément à l'article 23.1. ci-dessus, ce réviseur d'entreprises fera partie des Cabinets de révision «Big 4».

#### Titre IX.- Loi applicable

##### Art. 24. Référence aux dispositions légales

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

## Art. 25. Définitions

Assemblée Générale

Associé

désigne l'assemblée générale des Associés.

désigne, eu égard à toute personne qui est une personne morale, une filiale, une société (nominee), une Société Holding directe ou indirecte de cette personne, ou, une filiale ou société (nominee) d'une Société Holding de cette personne, et, eu égard à toute personne qui est une société en commandite simple (limited partnership) ou un fonds d'investissement, un associé commandité (general partner) de cette société en commandite simple ou fonds d'investissement, ou un conseil en investissement ou autre conseil de cette société en commandite simple ou fonds d'investissement, ou une société (nominee) de cette société en commandite simple ou fonds d'investissement, ou tout Associé de cet associé commandité ou conseil en investissement ou société (nominee) et toute autre société en commandite simple ou fonds d'investissement dont cette personne ou un Associé de cette personne est un associé commandité ou conseil en investissement et, eu égard à toute personne qui est un fiduciaire (trustee) ou un autre fiduciaire d'un Plan de prévoyance du personnel (employee benefit plan), un fiduciaire de succession ou autre fiduciaire ou un plan de succession y relatif.

Associé de catégorie A

désigne le détenteur des Parts de catégorie A.

Associé de catégorie B

désigne le détenteur des Parts de catégorie B.

Associé de catégorie C

désigne le détenteur des Parts de catégorie C.

Associés

désigne l'un ou l'ensemble des associés de la Société, quelle que soit la catégorie de Parts qu'il ou ils détiennent.

Cabinets de révision «Big 4»

désigne l'un des cabinets de révision suivants: KPMG, ERNST & YOUNG, DELOITTE ET TOUCHE et PricewaterhouseCoopers.

Contrôle

le contrôle (incluant les termes dérivés contrôlé par et sous le contrôle habituel de) - lorsqu'il est utilisé eu égard à une société ou à un groupe de sociétés, désigne le fait d'avoir, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger ou d'organiser la direction de l'administration et des politiques de la société ou du groupe de sociétés, que ce soit en détenant des titres avec droits de vote, par contrat ou autrement.

Gérant A

désigne un gérant, quel qu'il soit, dont la nomination est proposée par les Associés de catégorie A.

Gérant B

désigne un gérant, quel qu'il soit, dont la nomination est proposée par l'Associé de catégorie B.

Gérant C

désigne un gérant, quel qu'il soit, dont la nomination est proposée par les Associés de catégorie C.

Gérants

désigne les gérants qui siègent au Conseil de Gérance.

Groupe

désigne la Société et ses filiales; et une Société du Groupe désigne l'une quelconque de ces filiales.

HoldCo Allemande

désigne DOCU GROUP DEUTSCHE HOLDING GmbH, avec son siège social à Silberbachstrasse 9, in D-65232 Taunusstein, Allemagne.

International Financial Reporting Standards ou IFRS

désigne les principes comptables généralement acceptés et publiés par the International Accounting Standards Board.

Investisseur Syndicat

désigne un tiers qui est soit un investisseur financier, soit un client d'un Associé de catégorie A, ou un investisseur dans un Associé de catégorie A ou un Associé d'un Associé de catégorie A.

Jour Ouvrable

désigne un jour (à l'exclusion des samedis et dimanches) pendant lequel les banques sont habituellement ouvertes à Luxembourg dans le cadre de leurs activités bancaires ordinaires.

Juste valeur de marché	désigne la juste valeur de marché des titres qui font l'objet d'une vente entre un vendeur et un tiers acheteur, telle que convenue entre les Associés dans les 7 Jours Ouvrables ou, en l'absence d'un tel accord, telle que déterminée par la Personne Indépendante qui procédera à cette détermination en agissant en qualité d'expert et non d'arbitre, cette détermination étant définitive et liant les parties et dont l'évaluation sera faite sans tenir compte des restrictions attachées aux titres et du fait que les titres représentent une participation minoritaire dans une société.
Loi sur les sociétés	désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
Nantissement de parts	désigne le nantissement de parts accordé par l'Associé de catégorie B et les Associés de catégorie C au jour de constitution de la Société.
Parts	désigne n'importe laquelle et toutes les Parts de la Société, quelle que soit la catégorie particulière de parts (à savoir les Parts de catégorie A, les Parts de catégorie B et les Parts de catégorie C).
Personne indépendante	désigne un des Cabinets de révision «Big 4» mais non le commissaire au compte de celui-ci.
Société Holding	désigne une société, qui détient ou Contrôle à tout moment, 100 pour-cent des ou substantiellement tous les droits de vote pouvant être exercés lors des assemblées générales des membres d'une société.
Statuts	désigne les statuts de la Société, incluant ses modifications.
Syndication	désigne un transfert direct ou indirect par l'un des Associés de catégorie A (ou l'un de leurs Associés respectifs) de tout ou partie de ses Parts à un ou plusieurs Investisseurs Syndicat, à condition qu'après ce transfert, les Associés de catégorie A gardent le contrôle de plus de la moitié du nombre total de Parts initialement et conjointement détenues par les Associés de catégorie A.
Transfert	désigne le transfert ou l'aliénation de Parts par tout moyen, que ce soit une vente, une cession, un apport en nature, une succession, Une donation, une fusion, un report ou un swap, la vente d'une exploitation ou partie de cette dernière, un gage, une cession de sûreté et une sûreté similaire (autre que le Nantissement de Parts) qui directement ou indirectement, dans l'immédiat ou à l'avenir, implique le transfert à une partie de la propriété, du titre, de la possession des Parts, même via un tiers ou la détention des Parts ou de tout droit réel sur les Parts, avec ou sans les droits de vote relatifs aux Parts transférées.

*Souscription et libération*

Les Associés déclarent souscrire (a) 2.600 (deux mille six cents) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A), (b) 888 (huit cent quatre-vingt-huit) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B) et (c) 512 (cinq cent douze) parts sociales de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C), chaque catégorie ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) par part sociale, représentant le capital social total souscrit de la Société d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) et libérer cette souscription par un apport en nature consistant en un nombre total de 4.000 (quatre mille) parts sociales (les Parts Sociales), représentant l'ensemble des parts sociales de DOCU GROUP (LUX 2), S.à r.l., une société organisée et existant selon le droit luxembourgeois, avec siège social au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (DOCU LUX 2), ces Parts Sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, comme suit:

La valeur de cette contribution a été certifiée au notaire soussigné par un certificat daté du 21 juillet 2004 et signé pour approbation par le gérant unique de DOCU LUX 2 qui montre que la valeur des Parts Sociales est d'au moins EUR 100.000 (cent mille euros).

Associés .....	Nombre de parts sociales souscrites	Nombre de parts Sociales apportées
GMT Communications Partners II, L.P.....	2.390 parts sociales de catégorie A	2.390 parts sociales

GMT Communications Partners (Holland) II, L.P. ....	179 parts sociales de catégorie A	179 parts sociales
GMT Communications Partners (Executive Fund) II, L.P. ....	31 parts sociales de catégorie A	31 parts sociales
Sture Wigart. ....	888 parts sociales de catégorie B	1.076 parts sociales
	188 parts sociales de catégorie C	1.076 parts sociales
Lothar Rapior. ....	100 parts sociales de catégorie C	100 parts sociales
Stefan Lindqvist . ....	172 parts sociales de catégorie C	172 parts sociales
Lars Gärde . ....	40 parts sociales de catégorie C	40 parts sociales
Thommy Brolin . ....	2 parts sociales de catégorie C	12 parts sociales
Total . ....	4.000 parts sociales	4.000 parts sociales

La valeur de cette contribution a été certifiée au notaire soussigné par un certificat daté du 21 juillet 2004 et signé pour approbation par le gérant unique de DOXU LUX 2 qui montre que la valeur des Parts Sociales est d'au moins EUR 1.000 (cent mille euros).

Il résulte aussi en substance du certificat que:

1. Les Associés sont les propriétaires des Parts Sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'ensemble des parts sociales du capital social de DOCU LUX 2.
2. Les Parts Sociales sont entièrement libérées.
3. Les Associés sont les seuls ayant-droits des Parts Sociales avec le pouvoir d'en disposer.
4. Aucune des Parts Sociales n'est grevée de gage ou droit de jouissance, il n'existe aucun droit sur les Parts Sociales relatif à un droit de gage ou droit de jouissance et les Parts Sociales ne font l'objet d'aucune saisie.
5. Il n'existe ni droit de préemption ni tout autre droit en vertu duquel une personne pourrait avoir le droit de se voir attribuer une ou plusieurs des Parts Sociales.
6. Conformément aux résolutions des associés de DOCU LUX 2, le transfert des Parts Sociales a été approuvé par les associés de DOCU LUX 2 pour les besoins de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.
7. Toutes les formalités afférentes à cet apport en nature des Parts Sociales seront effectuées au Luxembourg dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié attestant dudit apport en nature et de la constitution de DOCU LUX 3, S.à r.l.
8. En date du 21 juillet 2004, les Parts Sociales qui seront contribuées valent au moins EUR 100.000,- (cent mille euros).

Le certificat mentionné ci-dessus, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte aux fins de l'enregistrement.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 14 des présents Statuts, le premier exercice social commence le jour du présent acte et finit le 31 décembre 2004.

#### *Evaluation des frais*

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, se réfèrent, en ce qui concerne l'apport en nature, à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent à approximativement EUR 3.200.-.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant la totalité du capital social de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée désigne pour une durée indéterminée, (a) Madame Nora Kerpolla, Investment Manager, née le 4 décembre 1964 à Kangasala, Finlande, demeurant professionnellement à GMT Communications, 1st Floor, Sackville House, 40 Piccadilly, Londres, W1J 0DR, Royaume-Uni, Monsieur Rupert Henry Gildroy Shaw, Private Equity Professional, né le 4 décembre 1974 à Londres, Royaume-Uni, demeurant à 73, Archel Road, Londres W14 9QL, Royaume-Uni, M. Terrence Tehranian, Managing Partner, né le 26 mai 1961 à Massachussets, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à GMT Communications, 1st Floor, Sackville House, 40 Piccadilly, Londres, W1J 0DR, Royaume-Uni, chacun en tant que Gérants A de la Société, (b) Monsieur Sture Wigart, Consultant, né le 11 mai 1934 à Stockholm, Suède, demeurant à 75 Cadogan Garden, Londres SW3 2RB, Royaume-Uni en tant que Gérant B and (c) Monsieur Stefan Lindqvist, Chief Executive Officer de Docu Group, né le 12 juillet 1966 à Norrsunda, Suède, demeurant professionnellement à Kirchägerten 3, Blauen BL, CH-4223 Suisse en tant que Gérant C, avec effet à la date de constitution de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg.

3. L'Assemblée reconnaît qu'immédiatement après la constitution de la Société, Monsieur Sture Wigart entend transférer un nombre total de 108 (cent huit) parts sociales de catégorie C qu'il détient dans le capital social de la Société et conformément à l'article 189 de la Loi, l'Assemblée décide d'approuver les transferts projetés des parts sociales de catégories C par Monsieur Sture Wigart et les personnes suivantes en tant que nouveaux associés de la Société de la manière suivante:

Associés	Nombre de parts sociales
Dirk Schöning	52 parts sociales de catégorie C
Esther Schindelholz	1 part sociale de catégorie C
Evamaræ Franzen	1 part sociale de catégorie C
Jessica Larsson	1 part sociale de catégorie C
Marios Kundlacz	1 part sociale de catégorie C
Mikael Sagström	4 parts sociales de catégorie C
Pär Fack	8 parts sociales de catégorie C
Peter Sjöberg	28 parts sociales de catégorie C
Thomas Schönauer	12 parts sociales de catégorie C
Total	108 parts sociales de catégorie C

4. L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements mentionnés ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des transferts de parts sociales de catégorie C conformément au point 3) ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Armstrong, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 août 2004, vol. 428, fol. 40, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2004.

H. Hellinckx.

(024932.3/211/1132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2005.

### EUROPEWIDE FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 36.790.

#### Signature powers as at 28 February 2005

It results from resolutions of the Board of Directors' action in writing without a meeting from 28 February 2005, that pursuant to the provisions of article 11 of the articles of association of the Company, the Board of Directors has taken the following resolutions with respect to signature authority.

This authority shall void and replace any other binding authority that was previously granted.

#### I. General binding authority

All financial commitments, expenses and banking orders incurred as a result of the Company's day-to-day operations require the signature of two authorized persons, each belonging to the categories listed in appendix, in accordance with the following terms:

Amounts less or equal to (in EUR)	1 <sup>st</sup> signature	2 <sup>nd</sup> signature for approval
10,000	A, B, B', C, D, E	A, B, B', C, D, E
50,000	A, B, B', C, D	A, B, or B'
250,000	A, B, B', C	A, B or B'
4,000,000	A, B or B'	A
Over 4,000,000	A	Mike Ainslie or Daniel A. Currie

Each time there is no determined amount of commitment, the company is validly bound by the joint signature of any two members of categories A, B, B', C, or D with as least one Level A.

#### II. Special binding authority

A. Endorsement of cheques received in any amount in favour of the company's bank account

In this respect, an individual signature authority is granted to all authorized persons belonging to categories A, B, B', C, D or E.

B. Transactions executed on the company's bank accounts

Type of Transactions	1 <sup>st</sup> signature	2 <sup>nd</sup> signature for approval
1. To do any wire transfer between bank account of the Company without any limit of amount	Cbis	A, B or Cbis
2. To do short term deposits with bank with which the Company has bank accounts subject to a maturity below 1 year (without any limit of amount).	Cbis	-
3. To initiate by phone any purchase and sale of money-markets funds with banks with which the Company has bank accounts (without any limit of amount).	Cbis	-
4. To initiate by phone any spot transaction on the currency market subject to that each transaction is below 25,000 EUR.	Cbis	-
5. To confirm in writing operations carried out according to special powers granted in the above B. 2, 3 and 4.	Cbis	A or B

C. Human resources administration

The board grants to Tracey Hodgson, Director Human resources, with the authority to delegate, the individual authority to bind the company vis-à-vis third parties by signing any deeds or commitments relating to the day-to day management of the human resources department. The conclusion and termination of employment contracts is not covered by this individual delegation.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

*Pouvoirs de signature du 28 février 2005*

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration du 28 février 2005 qu'en vertu des dispositions de l'article 11 des statuts de la Société, le Conseil d'administration a pris les résolutions suivantes relatives aux pouvoirs de signature. Ces pouvoirs de signature annulent et remplacent tout autres pouvoirs de signature antérieurement accordés.

*I. Pouvoir de signature général*

Tous les engagements financiers, frais ou opérations bancaires encourus, résultant de la gestion journalière de la Société, exigent la signature de deux personnes fondées de pouvoir. Toute personne fondée de pouvoir appartient à la liste des catégories fixée à l'annexe conformément aux conditions suivantes:

Montant inférieur ou égal (en EUR)	1 <sup>ère</sup> signature	2 <sup>ème</sup> signature pour accord
10.000	A, B, B', C, D, E	A, B, B', C, D, E
50.000	A, B, B', C, D	A, B, ou B'
250.000	A, B, B', C	A, B ou B'
4.000.000	A, B or B'	A
Supérieur à 4.000.000	A	Mike Ainslie ou Daniel A. Currie

A chaque fois que le niveau d'engagement n'est pas déterminé, la Société est valablement engagée par la signature de deux membres appartenant aux catégories A, B, B', C ou D avec au moins un niveau A.

*II. Pouvoir de signature spécial*

A. Endossement de chèques pour tout montant pour le compte bancaire de la Société

A cet égard, un pouvoir de signature individuel est accordé à toutes les personnes fondées de pouvoir appartenant aux niveaux A, B, B', C, D ou E.

B. Transactions effectuées sur les comptes bancaires de la Société

Type de transactions	1 <sup>ère</sup> signature	2 <sup>ème</sup> signature pour accord
1. Ordre de virement entre comptes bancaires de la Société pour un montant illimité.	Cbis	A, B ou Cbis
2. Dépôt à court terme avec la banque ou la Société possède des comptes bancaires, arrivant à échéance dans un délai inférieur à 1 ans (pour un montant illimité)	Cbis	-
3. Achat et Vente par téléphone des fonds du marché monétaire (pour un montant illimité) avec les banques ou la Société possède des comptes	Cbis	-
4. Déclencher une opération au comptant sur le marché des devises, dépendant du montant de l'opération qui ne peut être supérieur à 25.000 EUR.	Cbis	-
5. Confirmer par écrit les opérations exécutées d'après les pouvoirs extraordinaires accordé sous B 2, 3 et 4.	Cbis	A ou B

C. Administration des ressources humaines

Le Conseil d'Administration accorde à Tracey Hodgson, Directeur Ressources Humaines, avec pouvoir de délégation, le pouvoir individuel d'engager la société vis-à-vis des tiers en signant tout actes ou engagements relatifs à la gestion

journalière du département des ressources humaines. La fin et la résiliation des contrats de travail ne sont pas couverts par la délégation individuelle susmentionné.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005.

EUROPEWIDE FINANCIAL S.A.

Signature

*EUROPEWIDE FINANCIAL S.A.*

*Appendix to the signing authority list of authorised signatures as of February 28<sup>th</sup>, 2005*

Catégorie A

Ainslie Mike  
Uszpolewicz Adam  
Currie Daniel A.  
Lammerant Serge  
Nocco Brian

Catégorie B

Janssens Paul  
Sablou Philippe  
De Thomas Ronald  
Turin Jean Michel  
Goos Peter  
Mulligan Timothy  
Cuchet Thierry  
Deroy Josée  
De Boeck Maria  
Dove Carol  
Murphy Daniel J.

Catégorie B'

Raine Steven

Catégorie C

Walters Ronald Lee  
Ferri James  
Ahdach Mohamed  
Hodgson Tracey  
Dierckx Patrick  
Martin Benoît  
Cuvellier Benoît  
Deschamps Virginie  
Keserovic Milenko  
Dieudonne Alain

Catégorie Cbis

De Thomas Ronald  
Mulligan Timothy  
Dierckx Patrick  
Poetz Christophe  
Javre Sophie

Catégorie D

Cox Bruno  
Subcleff Flemming  
Everaerts Guido  
Chenuel Chistine  
De Kerchove Nathalie

Catégorie E

Giot Gregory  
Ducharme Anne Sophie  
Nikels Geoffroy  
Salgado Marie-Helene  
Bonbled Marie  
Ramirez Jean François  
Olorenshaw Helen

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06064. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027248.2//150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2005.

**ELLIS & PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 95.362.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 1<sup>er</sup> février 2005 de la société ELLIS & PARTNERS HOLDING S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de M. Vladimir Evtushenkov et de Mme Tatiana Evtushenkova en tant qu'Administrateurs et de les remplacer par:

Madame Carole Giovannacci, née le 12 avril 1969, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et Monsieur Michael Ernzerhof, né le 7 mars 1966, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. De prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3. De prolonger le mandat de commissaire aux comptes INVEST CONTROL, S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> février 2005, Monsieur Vladimir Evtushenkov sera remplacé comme délégué à la gestion journalière par Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, réf. LSO-BC04616. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025412.3/4185/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

**BISYS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.  
R. C. Luxembourg B 75.880.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the thirty-first day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders (the «Meeting») of BISYS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. (hereafter referred to as the «Corporation»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 75.880), incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on 18 May 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, (the «Mémorial»), of 19 September 2000. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by notarial deed on 7th May, 2002, published in the Mémorial on 16th July, 2002.

The Meeting was presided by Mrs Roxana Sommer, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Bertrand Reimmel, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to state:

I. That the agenda of this Meeting is the following:

1. to hear the report of the auditor to the liquidation;
2. to approve the report of the liquidator and of the auditor to the liquidation;
3. to grant discharge to the liquidator;
4. to grant discharge to the directors in office until the date of liquidation;
5. to decide on the close of the liquidation;

6. to decide to keep the records and books of the Corporation for a time of 5 years at the offices of Netto-Recycling located at 1, rue Hiel, L-6235 Beidweiler, Grand Duchy of Luxembourg.

II. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary as well as the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing party will also remain annexed to the present deed.

III. That all the shareholders of the Corporation having been informed of the items on the Agenda, no prior convening notice had to be served upon them.

IV. That it appears from the attendance list that all 1,300 shares in issue are present or represented at the present Meeting.

V. The present Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the Meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting decides to approve the report of the liquidator and of the auditor to the liquidation, remaining attached to the present deed.

*Second resolution*

The Meeting decides to grant discharge to the liquidator.

*Third resolution*

The Meeting decides to grant discharge to the directors in office until the date of the liquidation.

*Fourth resolution*

The Meeting decides to close the liquidation.

*Fifth resolution*

The Meeting decides to keep the books and records of the Corporation for a period of 5 years at the offices of Netto-Recycling located at 1, rue Hiel, L-6235 Beidweiler, Grand Duchy of Luxembourg.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned Notary who understands and speaks English states that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned. And after reading of these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires («l'Assemblée») de «BISYS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.» (ci-après la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à Strassen (R.C.S. Luxembourg B 75.880), constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 18 mai 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), du 19 septembre 2000. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 7 mai 2002, publié au Mémorial du 16 juillet 2002.

L'Assemblée est présidée par Mme Roxana Sommer, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le président désigne aux fonctions de secrétaire M. Bertrand Reimmel, maître en droit, résidant à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme scrutateur M. Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été dûment constitué le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. prendre connaissance du rapport du réviseur à la liquidation;
2. approuver les rapports du liquidateur et du réviseur à la liquidation;
3. donner décharge au liquidateur;
4. donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à la date de la liquidation;
5. décider la clôture de la liquidation;
6. décider de conserver pendant cinq ans les livres et documents sociaux dans les locaux de Netto-Recycling située au 1, rue Hiel, L-6235 Beidweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence après avoir été signée par le président, le secrétaire, le scrutateur, le notaire soussigné ainsi que les mandataires restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur.

III. Que tous les actionnaires de la Société ayant été informés du contenu de l'ordre du jour, aucune convocation préalable n'a dû leur être envoyée.

IV. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les 1.300 actions en émission sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V. Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le rapport du liquidateur et du réviseur à la liquidation, restant annexés au présent acte.

34201

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de donner décharge au liquidateur.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à la date de la liquidation.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de clôturer la liquidation.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de conserver pendant cinq ans les livres et documents sociaux dans les locaux de Netto-Recycling située au 1, rue Hiel, L-6235 Beidweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare, à la requête des comparants, que le procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Le présent acte est fait à Luxembourg à la date prémentionnée.

Après lecture du procès-verbal, les membres du bureau ont signés avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Sommer, B. Reimmel, J-P. Mernier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 48, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2005.

J. Elvinger.

(024943.3/211/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2005.

---

**PIOZ INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 98.741.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 1<sup>er</sup> février 2005 de la société PIOZ INVESTMENTS H.S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de la société FOXBAWN LTD en tant qu'Administrateur et de la remplacer par:

Madame Carole Giovannacci, née le 12 avril 1969, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. De prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Michael Ernzerhof et de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3. De prolonger le mandat de commissaire aux comptes, INVEST CONTROL, S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> février 2005, le mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Emile Wirtz est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02928. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(025429.3/4185/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

---

**AGIPE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 84.975.

ACCEPT CONSEIL LUXEMBOURG domiciliaire résilie le contrat de domiciliation de la société ci-dessus référencée avec effet 1<sup>er</sup> mars 2005.

La société AGIPE INTERNATIONAL S.A. ne sera donc plus domiciliée au 61, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg rétroactivement au 1<sup>er</sup> mars 2005.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, réf. LSO-BC04654. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(025026.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2005.

---

**ELLMER & CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 21.933.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 1<sup>er</sup> février 2005, de la société ELLMER & CO S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de la société FOXBAWN LTD, et de la société INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, en tant qu'Administrateurs et de les remplacer par:

Madame Carole Giovannacci, née le 12 avril 1969, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et Monsieur Michael Ernzerhof, né le 7 mars 1966, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. De prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3. De prolonger le mandat de commissaire aux comptes, INVEST CONTROL, S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> février 2005, le mandat du Président du conseil d'administration Monsieur Emile Wirtz est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02899. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025517.3/4185/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

**BIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 56.310.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 1<sup>er</sup> février 2005 de la société BIT INTERNATIONAL S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de la société CAPITAL & EQUITY EUROPE LTD en tant qu'Administrateur et de la remplacer par: Madame Carole Giovannacci, née le 12 avril 1969, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. De prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Michael Ernzerhof et de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3. De prolonger le mandat de commissaire aux comptes, LAFILUX S.A., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02922. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025518.3/4185/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

**SAILUS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 73.868.

In the year two thousand two, on the thirty-first of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SAILUS S.A. a société anonyme, having its corporate seat at 6, rue Jean Monnet, L-2180, Luxembourg, incorporated by M<sup>e</sup> Lecuit notary as a private limited liability company on December 23, 1999 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 279 dated April 13, 2000. The company has been transformed into a joint stock company by notarial deed on February 11, 2000.

The meeting is presided by Mr Hubert Janssen, jurist residing in Torgny (Belgium).

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. Closed, the attendance list let appear that the 332,250 shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Amendment of article 12 first paragraph of the articles of Incorporation in order to give it the following content:

«The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.»

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*Sole resolution*

The meeting decides to amend the first paragraph of the article 12 to be read as follows:

«The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAILUS S.A., ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180, Luxembourg, constituée par M<sup>e</sup> Lecuit comme société à responsabilité limitée en date du 23 décembre 1999 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 279 du 13 avril 2000. La société a été transformée en société anonyme par acte en date du 11 février 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 332.250 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification du premier paragraphe de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'exercice social de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «L'exercice social de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 49, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2005.

J. Elvinger.

(024959.3/211/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2005.

**SAILUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 73.868.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 23 mars 2005.

J. Elvinger.

(024961.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2005.

**MACQUARIE AIRPORTS (BRUSSELS) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 102.818.

In the year two thousand five, the seventh day of January.  
Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean-François Bouchoms, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of directors (the Board of Directors) of MACQUARIE AIRPORTS (BRUSSELS) S.A., a Luxembourg limited liability company (société anonyme), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 102.818 (hereafter the Company), by virtue of a decision taken by the Board of Directors of the Company on 16 December 2004.

A copy of the minutes of such decision, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing, represented as stated above, requested the notary to record the following statements:

(a) The Company was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary of 17 August 2004, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, C - N° 1192 of 23 November 2004. Its articles of association were amended pursuant to a deed of the undersigned notary of 9 November 2004, not yet published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*. The Company has its registered office at 5, Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 102.818.

(b) The Company has a subscribed and entirely paid up share capital set at EUR 31,000.- (thirty one thousand euro), represented by 12,786 (twelve thousand seven hundred eighty-six) Ordinary A Shares, 832 (eight hundred thirty-two) Ordinary B Shares, 735 (seven hundred thirty-five) Ordinary C Shares and 2,447 (two thousand four hundred forty-seven) Ordinary D Shares (the Ordinary A Shares, Ordinary B Shares, Ordinary C Shares and Ordinary D Shares, together the Ordinary Shares) and 6,088 (six thousand eighty-eight) Ordinary Preferred A Shares, 396 (three hundred ninety-six) Ordinary Preferred B Shares, 350 (three hundred fifty) Ordinary Preferred C Shares and 1,166 (one thousand one hundred sixty-six) Ordinary Preferred D Shares (the Ordinary Preferred A Shares, Ordinary Preferred B Shares, Ordinary Preferred C Shares and Ordinary Preferred D Shares, together the Ordinary Preferred Shares) having a nominal value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each.

(c) Article 5 of the articles of association of the Company is worded as follows:

5.2.1 The authorised capital is set at one billion euros (EUR 1,000,000,000.-).

5.2.2 The Board of Directors is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on 17 August 2004, and expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of incorporation of the Company in the «*Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*» for any authorised shares which have not yet been subscribed; the Board of Directors shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.

5.2.5 Each time the Board of Directors shall act to render effective the increase of capital, as authorised, this Article 5 shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

5.2.6 In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with article 32-3 (5) of the Companies Act (as defined in the articles of association of the Company), the Board of Directors is authorised to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.

(d) The Board of Directors of the Company in its decisions taken on 16 December 2004 resolved that, *inter alia*, «any lawyer of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, individually and each severally, with full power of substitution, be and are authorised to appear as the representative of the Board of Directors before a notary public in Luxembourg to register the increase of capital, to amend the Articles of Association of MABSA and to do any and all things which may be necessary and proper in connection therewith.»

(e) In accordance with the above mentioned provisions of article 5 of the articles of association of the Company and pursuant to the authority given above, Mr Jean-François Bouchoms, a lawyer of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, named above, acting on behalf of the Board of Directors of the Company, declares to the notary that pursuant to the subscriptions received by the Company, the share capital of the Company shall be increased by an amount of EUR 8,341.25 (eight thousand three hundred forty-one euro and twenty-five cents) in order to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty one thousand euro) to EUR 39,341.25 (thirty nine thousand three hundred forty-one

euro and twenty-five cents) by the creation and issuance of 6,673 (six thousand six hundred seventy-three) new Ordinary Shares divided into 738 (seven hundred thirty-eight) Ordinary A Shares, 331 (three hundred thirty-one) Ordinary B Shares, 291 (two hundred ninety-one) Ordinary C Shares and 5,313 (five thousand three hundred thirteen) Ordinary D Shares, all such shares having a nominal value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each.

(f) Thereupon, Jean-François Bouchoms, prenamed, declared that the Board of Directors of the Company has accepted the subscription of the 6,673 (six thousand six hundred seventy-three) new Ordinary Shares by the following persons and for the following payments in cash:

Name of shareholder	Date of subscriptions	Shares subscribed	Payments (in EUR)
MABL	16 December 2004	738 Ordinary A Shares	922.50
MBL	16 December 2004	331 Ordinary B Shares	413.75
GIFSA	16 December 2004	291 Ordinary C Shares	363.75
MEIF	16 December 2004	5,313 Ordinary D Shares	6,641.25
<b>Total</b>		<b>6,673 Ordinary Shares</b>	<b>8,341.25</b>

The above contributions in cash of an aggregate amount of EUR 8,341.25 (eight thousand three hundred forty-one euro and twenty-five cents) are to be entirely allocated to the share capital account of the Company.

A copy of a blocking certificate issued by BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG on 29 December 2004, evidencing the payment of an amount of EUR 8,341.25 (eight thousand three hundred forty-one euro and twenty-five cents) by the above subscribers is shown to the undersigned notary and such copy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

(g) It is further declared that the Board of Directors of the Company has limited, to the extent necessary, the preferential subscription right of the existing shareholders, should the issue of the new Ordinary Shares indicated above not be made exactly in proportion to the number of shares already held by each of the existing shareholders.

(h) As a consequence of the increase of the corporate capital, article 5.1.1 of the articles of association will henceforth have the following wording:

«5.1.1 The subscribed capital of the Company is set at EUR 39,341.25 (thirty nine thousand three hundred forty-one euro and twenty-five cents) represented by 13,524 (thirteen thousand five hundred twenty-four) Ordinary A Shares, 1,163 (one thousand one hundred sixty-three) Ordinary B Shares, 1,026 (one thousand twenty-six) Ordinary C Shares and 7,760 (seven thousand seven hundred sixty) Ordinary D Shares (the Ordinary A Shares, Ordinary B Shares, Ordinary C Shares and Ordinary D Shares, together the Ordinary Shares) and 6,088 (six thousand eighty-eight) Ordinary Preferred A Shares, 396 (three hundred ninety-six) Ordinary Preferred B Shares, 350 (three hundred fifty) Ordinary Preferred C Shares and 1,166 (one thousand one hundred sixty-six) Ordinary Preferred D Shares (the Ordinary Preferred A Shares, Ordinary Preferred B Shares, Ordinary Preferred C Shares and Ordinary Preferred D Shares, together the Ordinary Preferred Shares) having a nominal value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each (all the Ordinary Shares together with the Ordinary Preferred Shares, the Shares and the holders of the Shares together the Shareholders).»

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately two thousand hundred euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whose name, Christian name, civil status and residence are known to the notary, the said person signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sept janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Jean-François Bouchoms, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du conseil d'administration (le Conseil d'Administration) de MACQUARIE AIRPORTS (BRUSSELS) S.A, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.818 (ci-après la Société), en vertu d'une décision prise par le Conseil d'Administration de la Société en date du 16 décembre 2004.

Une copie du procès-verbal de ladite décision restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme il est dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

(a) La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant le 17 août 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1192 du 23 novembre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentant le 9 novembre 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. La Société a son siège social au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg et est inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.818.

(b) La Société dispose d'un capital social souscrit et entièrement libéré de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 12.786 (douze mille sept cent quatre-vingt-six) Actions Ordinaires de catégorie A, 832 (huit cent trente-deux) Actions Ordinaires de catégorie B, 735 (sept cent trente-cinq) Actions Ordinaires de catégorie C, 2.447 (deux mille quatre cent quarante-sept) Actions Ordinaires de catégorie D (les Actions Ordinaires de catégorie A, les Actions Ordinaires de catégorie B, les Actions Ordinaires de catégorie C et les Actions Ordinaires de catégorie D sont ensemble dénommées les Actions Ordinaires) et 6.088 (six mille quatre-vingt-huit) Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie A, 396 (trois cent quatre-vingt seize) Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie B, 350 (trois cent cinquante) Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie C et 1.166 (mille cent soixante-six) Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie D (les Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie A, les Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie B, les Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie C et les Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie D sont ensemble dénommées les Actions Ordinaires Privilégiées) ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq centimes) chacune

(c) L'article 5 des statuts de la Société est libellé de la sorte:

5.2.1 Le capital social autorisé est fixé à un milliard d'euros (1.000.000.000,- EUR).

5.2.2 Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté pour réaliser une telle augmentation de capital, en tout ou en partie, de temps à autre, pendant une période commençant le 17 août 2004, et se terminant le cinquième anniversaire de la publication de l'acte constitutif de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations pour toutes actions autorisées qui n'auraient pas encore été souscrites; le Conseil d'Administration pourra décider d'émettre des Actions représentant une augmentation totale ou partielle du capital et pourra accepter les souscriptions y relatives.

5.2.5 Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater par acte authentique une augmentation de capital, comme autorisé, cet Article 5 sera modifié de manière à refléter le résultat d'une telle opération. Le Conseil d'Administration prendra et autorisera une personne à accomplir les formalités nécessaires pour obtenir la réalisation et la publication de cette modification.

5.2.6 En rapport avec cette autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi sur les Sociétés (telle que définie dans les statuts de la Société), le Conseil d'Administration est autorisé à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

(d) Le Conseil d'Administration a notamment décidé par une résolution du 16 décembre 2004 que «chaque avocat d'ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, agissant seul, avec pouvoir de substitution, soit autorisé d'apparaître en tant que représentant du Conseil d'Administration devant un notaire de résidence à Luxembourg et d'enregistrer l'augmentation du capital, d'amender les statuts de MABSA ainsi que de faire tout le nécessaire y relatif.»

(e) En vertu de la prédite autorisation prévue à l'article 5 des statuts de la Société et conformément à l'autorisation qui lui a été donnée, Maître Jean-François Bouchoms, un avocat d'ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, précité, agissant en tant que mandataire du Conseil d'Administration de la Société, a déclaré au notaire instrumentaire qu'en vertu du nombre des souscriptions reçues, le capital social de la Société sera augmenté d'un montant de EUR 8.341,25 (huit mille trois cent quarante-et-un euros et vingt-cinq centimes) afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 39.341,25 (trente-neuf mille trois cent quarante et un euros et vingt-cinq centimes) par la création et l'émission de 6.673 (six mille six cent soixante-treize) Actions Ordinaires nouvelles divisées en 738 (sept cent trente-huit) Actions Ordinaires de catégorie A, 331 (trois cent trente et un) Actions Ordinaires de catégorie B 291 (deux cent quatre-vingt-onze) Actions Ordinaires de catégorie C et 5.313 (cinq mille trois cent treize) Actions Ordinaires de catégorie D, d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune.

(f) Ensuite de quoi, Maître Jean-François Bouchoms, précité, a déclaré que le Conseil d'Administration de la Société a accepté la souscription des 6.673 (six mille six cent soixante-treize) nouvelles Actions Ordinaires par les personnes suivantes et pour les paiements en espèces décrits ci-après:

Nom de l'actionnaire	Date de la souscription	Actions souscrites	Paiements (en EUR)
MABL	16 décembre 2004	738 Actions Ordinaires de catégorie A	922.504,500
MBL	16 décembre 2004	331 Actions Ordinaires de catégorie B	413,75
GIFSA	16 décembre 2004	291 Actions Ordinaires de catégorie C	363,75
MEIF	16 décembre 2004	5.313 Actions Ordinaires de catégorie D	6.641,25
Total		6.673 Actions Ordinaires	8.341,25

Le montant total des contributions en espèces de EUR 8.341,25 (huit mille trois cent quarante et un euros et vingt-cinq centimes) sera affecté entièrement au compte capital social de la Société.

Une copie d'un certificat de blocage émis par la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG en date du 29 décembre 2004 attestant du paiement de la somme de EUR 8.341,25 (huit mille trois cent quarante et un euros et vingt-cinq centimes) par les souscripteurs ci-dessus mentionnés est délivrée au notaire et cette copie restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

(g) Il est ensuite déclaré que le Conseil d'Administration de la Société a décidé de limiter, dans la mesure nécessaire, le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants, au cas où l'émission des nouvelles Actions Ordinaires mentionnée ci-dessus ne serait pas exactement proportionnelle au nombre d'actions déjà détenues par chacun des actionnaires existants.

(h) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5.1.1 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«5.1.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à 39.341,25 EUR (trente neuf mille trois cent quarante et un euros et vingt-cinq centimes), représenté par 13.524 (treize mille cinq cent vingt-quatre) Actions Ordinaires de catégorie A, 1.163 (mille cent soixante-trois) Actions Ordinaires de catégorie B, 1.026 (mille vingt-six) Actions Ordinaires de catégorie C, 7.760 (sept mille sept cent soixante) Actions Ordinaires de catégorie D (les Actions Ordinaires de caté-

gorie A, les Actions Ordinaires de catégorie B, les Actions Ordinaires de catégorie C et les Actions Ordinaires de catégorie D sont ensemble dénommées les Actions Ordinaires) et 6.088 (six mille quatre-vingt-huit) Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie A, 396 (trois cent quatre-vingt seize) Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie B, 350 (trois cent cinquante) Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie C et 1.166 (mille cent soixante-six) Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie D (les Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie A, les Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie B, les Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie C et les Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie D sont ensemble dénommées les Actions Ordinaires Privilégiées) ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq centimes) chacune (les Actions Ordinaires et les Actions Ordinaires Privilégiées sont ensemble dénommées les Actions et les détenteurs des Actions sont ensemble dénommés les Actionnaires).»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué à environ deux mille cent euros.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-F. Bouchoms, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 53, case 11. – Reçu 83,41 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2005.

J. Elvinger.

(024946.3/211/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2005.

**MACQUARIE AIRPORTS (BRUSSELS) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.818.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2005.

J. Elvinger.

(024948.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2005.

**SMITH & NEPHEW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 89.074.

In the year two thousand and four, on the thirtieth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SMITH & NEPHEW (OVERSEAS) LIMITED, a company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 15 Adam Street, London WC2N 6LA, registered under number 00681251,

here represented by Ms Yasmin Gabriel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 30 December 2004.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of SMITH & NEPHEW, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B Number 89.074, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 10 September 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 31 October 2002, number 1567 and has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change of the financial year of the Company so as to begin on 31 December of each year to end on 30 December of the following year;

2. Subsequent amendment of article 15 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

«**Art. 15.** The Company's year commences on the thirty-first of December of each year and ends on the thirtieth of December of the following year.»

3. Miscellaneous.

II. That the entire share capital being represented at the present meeting and the sole shareholder represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the financial year of the Company so as to begin on 31 December of each year to end on 30 December of the following year.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder resolves to amend article 15 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

«**Art. 15.** The Company's year commences on the thirty-first of December of each year and ends on the thirtieth of December of the following year.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

SMITH & NEPHEW (OVERSEAS) LIMITED, une société constituée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social est situé à 15, Adam Street, London WC2N 6LA Royaume-Uni («SNO»), représentée par Mlle Yasmin Gabriel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, en date du 30 décembre 2004, ci-après annexée.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agit en tant qu'associée unique de SMITH & NEPHEW, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, numéro B 89.074, constituée suivant acte notarié en date du 10 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 octobre 2002, sous le numéro 1567.

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'année sociale de la Société afin qu'elle commence le 31 décembre de chaque année pour se terminer le 30 décembre de l'année suivante;

2. Modification subséquente de l'article 15 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'année sociale commence le trente et un décembre et se termine le trente décembre de l'année suivante.»;

3. Divers.

II. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé unique représenté se reconnaît dûment convoqué et déclare, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

La comparante agissant en sa qualité prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social, a adopté les points suivants:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle commence le 31 décembre de chaque année et se termine le 30 décembre de l'année suivante.

*Deuxième résolution*

Suite à la première résolution, l'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'année sociale commence le trente et un décembre de chaque année et se termine le trente décembre de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Gabriel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 44, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

J. Elvinger.

(024966.3/211/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2005.

**SMITH & NEPHEW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 89.074.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 23 mars 2005.

J. Elvinger.

(024969.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2005.

**MACQUARIE AIRPORTS (BRUSSELS) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.818.

In the year two thousand five, the twenty-fifth day of February.

In front of Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, there appeared Jean-François Bouchoms, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

Acting in the name and on behalf of the board of directors (the Board of Directors) of MACQUARIE AIRPORTS (BRUSSELS) S.A., a Luxembourg limited liability company (société anonyme), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 102.818 (hereafter the Company), by virtue of a decision taken by the Board of Directors of the Company on 21 February 2005.

A copy of the minutes of such decision, signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing, in the capacity in which he acts, has requested the notary to record the following statements:

(a) The Company was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary of 17 August 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 1192 of 23 November 2004. Its articles of association were amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of 7 January 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The Company has its registered office at 5, Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 102.818.

(b) The Company has a subscribed and entirely paid up share capital set at EUR 39,341.25 (thirty-nine thousand three hundred forty-one Euro and twenty-five Cents) represented by 13,524 (thirteen thousand five hundred twenty-four) Ordinary A Shares, 1,163 (one thousand one hundred sixty-three) Ordinary B Shares, 1,026 (one thousand twenty-six) Ordinary C Shares and 7,760 (seven thousand seven hundred sixty) Ordinary D Shares (the Ordinary A Shares, Ordinary B Shares, Ordinary C Shares and Ordinary D Shares, together the Ordinary Shares) and 6,088 (six thousand eighty-eight) Ordinary Preferred A Shares, 396 (three hundred ninety-six) Ordinary Preferred B Shares, 350 (three hundred fifty) Ordinary Preferred C Shares and 1,166 (one thousand one hundred sixty-six) Ordinary Preferred D Shares (the Ordinary Preferred A Shares, Ordinary Preferred B Shares, Ordinary Preferred C Shares and Ordinary Preferred D Shares, together the Ordinary Preferred Shares) having a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cents) each.

(c) Article 5 of the articles of association of the Company is worded as follows:

5.2.1 The authorised capital is set at one billion Euros (EUR 1,000,000,000).

5.2.2 The Board of Directors is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on 17 August 2004 and expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations for any authorised shares which have not yet been subscribed; the Board of Directors shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.

5.2.5 Each time the Board of Directors shall act to render effective the increase of capital, as authorised, this Article 5 shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

5.2.6 In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with article 32-3 (5) of the Companies Act [as defined in the articles of association of the Company, the Board of Directors is authorised to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.

(d) The Board of Directors of the Company in its decisions taken on 21 February 2005 resolved that, inter alia, «any lawyer of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, individually and each severally, with full power of substitution, be and are authorised to appear as the representative of the Board of Directors of the Company before a notary public in Luxembourg to register the increase of capital, to amend the Articles of Association of MAB S.A. and to do any and all things which may be necessary and proper in connection therewith.»

(e) In accordance with the above mentioned provisions of article 5 of the articles of association of the Company and pursuant to the authority given above, Mr. Jean-François Bouchoms, a lawyer of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, named above, acting on behalf of the Board of Directors of the Company, declares to the notary that pursuant to the subscriptions received by the Company, the share capital of the Company shall be increased by an amount of EUR 993.75 (nine hundred ninety-three Euro and seventy-five Cents) in order to raise it from its present amount of EUR 39,341.25 (thirty nine thousand three hundred forty-one Euro and twenty-five Cents) to EUR 40,335 (forty thousand three hundred thirty-five Euro) by the creation and issuance of 592 (five hundred ninety-two) new Ordinary B Shares and 203 (two hundred and three) new Ordinary Preferred B Shares, all such shares having a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cents) each.

(f) Thereupon, Jean-François Bouchoms, prenamed, declared that the Board of Directors of the Company has accepted the subscription of the 795 (seven hundred ninety-five) new shares of the Company by the following person and for the following payments in cash:

Name of shareholder	Date of subscription	Shares subscribed	Payments (in EUR)
MBL.....	21 February 2005	592 Ordinary B Shares	740.00
MBL.....	21 February 2005	203 Ordinary Preferred B Shares	253.75
Total .....		795 Shares	993.75

The above contributions in cash of an aggregate amount of EUR 993.75 (nine hundred ninety-three Euro and seventy-five Cents) are to be entirely allocated to the share capital account of the Company.

A copy of a blocking certificate issued by DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg on 23 February 2005 evidencing the payment of an amount of EUR 993.75 (nine hundred ninety-three Euro and seventy-five Cents) by the above subscriber on the Company's bank account is shown to the undersigned notary and such copy, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

(g) It is further declared that the Board of Directors of the Company has waived, in accordance with article 5.2.6 of the articles of association of the Company, the preferential subscription right of the existing shareholders, to the exception of the above subscriber.

(h) As a consequence of the increase of the share capital, article 5.1.1 of the articles of association of the Company is amended so that it will henceforth have the following wording:

«5.1.1 The subscribed capital of the Company is set at EUR 40,335 (forty thousand three hundred thirty-five Euro) represented by 13,524 (thirteen thousand five hundred twenty-four) Ordinary A Shares, 1,755 (one thousand seven hundred fifty-five) Ordinary B Shares, 1,026 (one thousand twenty-six) Ordinary C Shares and 7,760 (seven thousand seven hundred sixty) Ordinary D Shares (the Ordinary A Shares, Ordinary B Shares, Ordinary C Shares and Ordinary D Shares, together the Ordinary Shares) and 6,088 (six thousand eighty-eight) Ordinary Preferred A Shares, 599 (five hundred ninety-nine) Ordinary Preferred B Shares, 350 (three hundred fifty) Ordinary Preferred C Shares and 1,166 (one thousand one hundred sixty-six) Ordinary Preferred D Shares (the Ordinary Preferred A Shares, Ordinary Preferred B Shares, Ordinary Preferred C Shares and Ordinary Preferred D Shares, together the Ordinary Preferred Shares) having a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cents) each (all the Ordinary Shares together with the Ordinary Preferred Shares, the Shares and the holders of the Shares together the Shareholders).»

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of share capital are estimated at approximately thousand eight hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, whose name, Christian name, civil status and residence are known to the notary, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, a comparu Maître Jean-François Bouchoms, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration (le Conseil d'Administration) de MACQUARIE AIRPORTS (BRUSSELS) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.818 (ci-après la Société), en vertu d'une décision prise par le Conseil d'Administration de la Société en date du 21 février 2005. Une copie du procès-verbal de la dite décision restera, après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, es qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

(a) La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant le 17 août 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - n° 1192 du 23 novembre 2004. Ses statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentant le 7 janvier 2005, non encore public au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La Société a son siège social au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg et est inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.818.

(b) La Société dispose d'un capital social souscrit et entièrement libéré de 39.341,25 EUR. (trente-neuf mille trois cent quarante et un euros et vingt-cinq centimes), représenté par 13.524 (treize mille cinq cent vingt-quatre) Actions Ordinaires de catégorie A, 1.163 (mille cent soixante-trois) Actions Ordinaires de catégorie B, 1.026 (mille vingt-six) Actions Ordinaires de catégorie C et 7.760 (sept mille sept cent soixante) Actions Ordinaires de catégorie D (les Actions Ordinaires de catégorie A, les Actions Ordinaires de catégorie B, les Actions Ordinaires de catégorie C et les Actions Ordinaires de catégorie D sont ensemble dénommées les Actions Ordinaires) et 6.088 (six mille quatre-vingt-huit) Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie A, 396 (trois cent quatre-vingt-seize) Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie B, 350 (trois cent cinquante) Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie C et 1.166 (mille cent soixante-six) Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie D (les Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie A, les Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie B, les Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie C et les Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie D sont ensemble dénommées les Actions Ordinaires Privilégiées) ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq centimes) chacune.

(c) L'article 5 des statuts de la Société est libellé de la sorte:

5.2.1 Le capital social autorisé est fixé à un milliard d'euros (1.000.000.000 EUR).

5.2.2 Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté pour réaliser une telle - augmentation de capital, en tout ou en partie, de temps à autre, pendant une période commençant le 17 août 2004 et se terminant le cinquième anniversaire de la publication de l'acte constitutif de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations pour toutes actions autorisées qui n'auraient pas encore été souscrites; le Conseil d'Administration pourra décider d'émettre des Actions représentant une augmentation totale ou partielle du capital et pourra accepter les souscriptions y relatives.

5.2.5 Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater par acte authentique une augmentation de capital, comme autorisé, cet Article 5 sera modifié de manière à refléter le résultat d'une telle opération. Le Conseil d'Administration prendra et autorisera une personne à accomplir les formalités nécessaires pour obtenir la réalisation et la publication de cette modification.

5.2.6 En rapport avec cette autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi sur les Sociétés [telle que définie dans les statuts de la Société], le Conseil d'Administration est autorisé à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

(d) Le Conseil d'Administration de la Société, par ses résolutions adoptées le 21 février 2005 a notamment décidé que «chaque avocat d'ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, agissant seul, avec pouvoir de substitution, est autorisé à comparaître en tant que représentant du Conseil d'Administration de la Société devant un notaire de résidence à Luxembourg et d'enregistrer l'augmentation du capital, d'amender les Statuts de MABSA ainsi que de faire tout le nécessaire y relatif.»

(e) En vertu de la disposition de l'article 5 des statuts de la Société précité et conformément à l'autorisation qui lui a été donnée ci-dessus, Maître Jean-François Bouchoms, un avocat de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, précité, agissant pour le compte du Conseil d'Administration de la Société, déclare au notaire qu'en vertu du nombre des souscriptions reçues par la Société, le capital social de la Société sera augmenté d'un montant de 993,75 EUR (neuf cent quatre-vingt-treize euros et soixante-quinze centimes) afin de le porter de son montant actuel de 39.341,25 EUR (trente neuf mille trois cent quarante et un euros et vingt-cinq centimes) à 40.335 EUR (quarante mille trois cent trente-cinq euros) par la création et l'émission de 592 (cinq cent quatre-vingt-douze) nouvelles Actions Ordinaires de catégorie B et 203 (deux cent trois) nouvelles Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie B d'une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq centimes) chacune.

(f) Ensuite de quoi, Maître Jean-François Bouchoms, précité, a déclaré que le Conseil d'Administration de la Société a accepté la souscription des 795 (sept cent quatre-vingt quinze) nouvelles actions de la Société par la personne suivante et pour les paiements en espèces décrits ci-après:

Nom de l'actionnaire	Date de la souscription	Actions souscrites	Paiements (en EUR)
MBL .....	21 février 2005	catégorie B	740,00
MBL .....	21 février 2005	Privilégiées de catégorie B	253,75
Total .....		795 Actions	993,75

Les contributions en espèces ci-dessus d'un montant global de 993,75 EUR (neuf cent quatre-vingt-treize euros et soixante-quinze centimes) seront affectées entièrement au compte capital social de la Société.

Une copie d'un certificat de blocage émis par DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg en date du 23 février 2005 attestant du paiement de la somme de 993,75 EUR (neuf cent quatre-vingt-treize euros et soixante-quinze centimes) sur le compte bancaire de la Société par le souscripteur mentionné ci-dessus est délivrée au notaire et cette copie restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

(g) Il est ensuite déclaré que le Conseil d'Administration de la Société a décidé de supprimer, conformément à l'article 5.2.6 des statuts de la Société, le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants, à l'exception du souscripteur ci-dessus.

(h) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5.1.1 des statuts de la Société est modifié de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«5.1.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à 40.335 EUR (quarante mille trois cent trente-cinq euros), représenté par 13.524 (treize mille cinq cent vingt-quatre) Actions Ordinaires de catégorie A, 1.755 (mille sept cent cinquante-cinq) Actions Ordinaires de catégorie B, 1.026 (mille vingt-six) Actions Ordinaires de catégorie C et 7.760 (sept mille sept cent soixante) Actions Ordinaires de catégorie D (les Actions Ordinaires de catégorie A, les Actions Ordinaires de catégorie B, les Actions Ordinaires de catégorie C et les Actions Ordinaires de catégorie D sont ensemble dénommées les Actions Ordinaires) et 6.088 (six mille quatre-vingt-huit) Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie A, 599 (cinq cent quatre-vingt dix-neuf) Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie B, 350 (trois cent cinquante) Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie C et 1.166 (mille cent soixante-six) Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie D (les Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie A, les Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie B, les Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie C et les Actions Ordinaires Privilégiées de catégorie D sont ensemble dénommées les Actions Ordinaires Privilégiées) ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq centimes) chacune (les Actions Ordinaires et les Actions Ordinaires Privilégiées sont ensemble dénommées les Actions et les détenteurs des Actions sont ensemble dénommés les Actionnaires).»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué à environ mille huit cents euros.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-F. Bouchoms, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, vol. 23CS, fol. 90, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

J. Elvinger.

(024950.3/211/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2005.

**MACQUARIE AIRPORTS (BRUSSELS) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.818.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(024952.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2005.

**200 GRAY'S INN ROAD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.735.

In the year two thousand and five, on the sixth day of the month of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of 200 GRAY'S INN ROAD, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg incorporated by deed of the undersigned notary as a société à responsabilité limitée on the 24<sup>th</sup> August 2000 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 129 of 20<sup>th</sup> February 2001. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 23<sup>rd</sup> April 2001 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1,053 of 22<sup>nd</sup> November 2001.

The meeting was presided by M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary and scrutineer M<sup>e</sup> Antoine Schaus, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The sole shareholder represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list which is signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, out of 500 shares currently in issue in the Company, all shares are represented at the present general meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

- Amendment of article 6 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

«The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

The shares may be pledged by the shareholders in which case due inscription of such pledge must be made in the register of shareholders of the Company. If the relevant pledge provides that upon the occurrence of any breach of any secured obligation under the concerned pledge (if any) the pledgee(s) shall be entitled to receive all dividends and exercise all voting rights and other powers pertaining to the shares, such substitution shall be effective and take place automatically vis à vis the shareholder having pledged his shares and vis à vis the Company after specific notice thereof has been given to the Company in writing by the pledgee.

Once the holder/pledgor has been substituted by the pledgee(s) in accordance with the above paragraph, the pledgee(s) or its agent(s) will be granted the rights to dividends and will validly exercise the voting rights and other powers pertaining to the shares and will be entitled to challenge any resolution taken in breach therewith. The Company shall take all actions which are deemed to be necessary in order to ensure the effectiveness of the pledgee(s) rights and any objection not sanctioned by an enforceable court order regarding the breach of the secured obligations under the pledge will be deemed to be void and ineffective.

The shareholders acknowledge that the pledgee(s) are fully and unconditionally authorised to take any resolution which is deemed necessary or useful to ensure the correct performance of the secured obligations under the pledge by the Company or to preserve their rights as secured creditors, relinquishing any claim that the pledgee(s) may have to this regard.»

After deliberation the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

It was unanimously resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as set out in the agenda.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at thousand five hundred euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the present deed the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le sixième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de 200 GRAY'S INN ROAD, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire instrumentant du 24 août 2000 publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 129 du 20 février 2001. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 23 avril 2001 suivant acte reçu par le notaire instrumentant publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1053 du 22 novembre 2001.

L'assemblée est présidée par M<sup>e</sup> Toïnon Hoss, maître en droit, résidant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme secrétaire et scrutateur M<sup>e</sup> Antoine Schaus, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que sur les 500 parts sociales émises à ce jour par la Société, toutes les parts sociales sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Modification de l'article 6 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les parts sociales peuvent être gagées par les associés auquel cas une inscription de ce gage doit être faite dans le registre des associés de la Société. Si le gage en question dispose que si à l'occurrence de toute violation d'une obligation garantie par le contrat de gage concerné (s'il y en a) le(s) détenteur(s) du gage peut(vent) avoir droit de recevoir tout dividende et d'exercer tout droit de vote et autres pouvoirs relatifs aux parts sociales, telle substitution sera effective automatiquement à l'encontre de l'associé ayant donné en gage ses parts sociales et à l'encontre de la Société après qu'un avis spécifique à ce sujet ait été donné à la Société par écrit par le détenteur du gage.

Une fois que l'associé/débiteur du gage a été remplacé par le(s) détenteur(s) du gage conformément au paragraphe repris ci-dessus, le(s) détenteur(s) du gage ou ses (leurs) mandataire(s) seront investis des droits sur les dividendes et exerceront valablement les droits de vote et autres pouvoirs relatifs aux parts sociales et seront en droit de contester toute résolution prise en contradiction avec ce qui précède. La Société exercera toute action jugée utile afin d'assurer

l'effectivité des droits du (des) détenteur(s) du gage et toute objection non autorisée par une décision exécutoire d'un tribunal en relation avec la violation des obligations garanties sous le contrat de gage sera jugée nulle et inefficace.

Les associés reconnaissent que le(s) détenteur(s) du gage est (sont) pleinement et inconditionnellement autorisé(s) à adopter toute résolution qui est jugée nécessaire ou utile afin d'assurer l'exécution correcte des obligations garanties sous le contrat de gage par la Société ou de préserver leurs droits en sa (leur) qualité de créancier(s) garanti(s), abandonnant toute action que le(s) détenteur(s) du gage pourrait(aient) avoir à cet égard.»

Après délibération, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

*Résolution unique*

Il a été unanimement décidé de changer l'article 6 des statuts de la Société qui se lira comme indiqué dans l'ordre du jour.

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, A. Schaus, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 52, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2005.

J. Elvinger.

(025035.2/211/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2005.

**200 GRAY'S INN ROAD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.735.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 23 mars 2005.

J. Elvinger.

(025037.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2005.

**LOLA COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Z.I. Grasbusch.

R. C. Luxembourg B 102.812.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOLA COMMUNICATION S.A. ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 102.812), constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence Dudelange, en date du 30 août 2004, non encore publié au Mémorial C,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent vingt (120) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Arsène Kronshagen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Frédérique Lerch, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cindy Spieldenner, secrétaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Transfert du siège social de L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon, à L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle de Grasbusch, et modification afférente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts.
- 2.- Changement du régime actuel de signature et modification afférente de l'article 12 des statuts.
- 3.- Nominations statutaires et réorganisation des pouvoirs de signature.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon, à L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle de Grasbusch, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Leudelange.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société, afin de donner à l'article douze (12) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 12.** Jusqu'à concurrence de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un administrateur de catégorie A; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B est nécessaire.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Ghislain Ludwig et Frank Zeimet comme administrateurs de la société et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de 4 à 3 et de nommer Monsieur Paulo Candeias Tomas, employé privé, né à Ettelbruck, le 10 décembre 1973, demeurant à L-9265 Diekirch, 14, rue du Palais, comme nouvel administrateur.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire qui statuera sur l'exercice social 2008.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de réorganiser les pouvoirs de signature des administrateurs et constate que le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- a) Monsieur Laurent Graas, directeur, né à Luxembourg, le 13 avril 1973, demeurant à L-3377 Leudelange, 22, rue de la Gare, administrateur de catégorie A;
- b) Monsieur Arsène Kronshagen, avocat à la Cour, né à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 1955, demeurant à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, administrateur de catégorie B;
- c) Monsieur Paulo Candeias Tomas, employé privé, né à Ettelbruck, le 10 décembre 1973, demeurant à L-9265 Diekirch, 14, rue du Palais, administrateur de catégorie B.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent trente euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Kronshagen, F. Lerch, C. Spieldenner, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2005, vol. 531, fol. 3, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mars 2005.

J. Seckler.

(025352.3/231/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

**PLUMMER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 106.732.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, enregistrée sous le volet 440712, doc. 535811, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 8 mars 2005;

2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, enregistrée sous le volet 418272, doc. 356329,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 8 mars 2005.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PLUMMER INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 10 mars 2005 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. e même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3 mai à 17.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
2) La société ST AYMAR S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
Total: trois cent dix actions. . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Frais*

Les frais, droits et honoraires à résulter des présentes s'élèvent ensemble à environ mille cinq cents euros.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - c) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:  
La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous n B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, vol. 147S, fol. 50, case 12. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

J. Elvinger.

(025283.3/211/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

**ACADEMY PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 106.733.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, enregistrée sous le volet 440712, doc. 535811, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 8 mars 2005,
- 2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, enregistrée sous le volet 418272, doc. 356329, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 8 mars 2005.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ACADEMY PARTNERS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 10 mars 2005 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé

par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 10 mai à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
2) La société ST AYMAR S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Les frais, droits et honoraires à résulter des présentes s'élèvent ensemble à environ mille cinq cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - c) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- 3) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 4) Est appelée aux fonctions de commissaire:
  - La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

6) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, vol. 23CS, fol. 93, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

J. Elvinger.

(025286.3/211/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

### **C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter.

R. C. Luxembourg B 66.684.

L'an deux mille cinq, le trois mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 66.684), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 1998, publié au Mémorial C, numéro 924 du 22 décembre 1998,

et dont la devise d'expression du capital social a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 juin 2002, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, numéro 1456 du 9 octobre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique Delaby, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laurence Thonon, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yvon Hell, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter, et modification afférente du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de tous services d'assistance aux entreprises en matière administrative, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière. La société peut notamment prêter tous services de bureau et travaux administratifs généralement quelconques pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales.

Elle peut exercer des activités d'exportation, d'importation ou de négoce, de tous services et produits, exceptés les activités réglementées par des dispositions spécifiques.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant. De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

3. Augmentation de capital à concurrence de 13,31 EUR, pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.

4. Libération intégrale de l'augmentation de capital.

5. Remplacement des 1.000 actions existantes d'une valeur nominale de 30,99 EUR par 1.000 actions d'une valeur nominale de 31,- EUR chacune.
6. Modification afférente de l'article 3 des statuts.
7. Changement du régime actuel de signature et modification afférente du dernier alinéa de l'article 6 des statuts.
8. Nominations statutaires.
9. Pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur Dominique Delaby à la fonction d'administrateur-délégué.
10. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Itzig.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article deux (2) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de tous services d'assistance aux entreprises en matière administrative, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière. La société peut notamment prêter tous services de bureau et travaux administratifs généralement quelconques pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales.

Elle peut exercer des activités d'exportation, d'importation ou de négoce, de tous services et produits, excepté les activités réglementées par des dispositions spécifiques.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant. De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

*Quatrième résolution*

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les mille (1.000) actions existantes d'une valeur nominale de 30,99 EUR par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de 31,- EUR chacune.

*Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.»

*Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société, afin de donner au dernier alinéa de l'article six (6) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 6. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le

Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.»

*Huitième résolution*

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Dominique Delaby, comptable, né à Marcq-en-Baroeul, (France), le 8 avril 1955, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, avec pouvoir de signature individuelle.

*Réunion du conseil d'administration*

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Dominique Delaby, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué de la société, avec pouvoir de signature individuelle.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Thonon, D. Delaby, Y. Hell, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mars 2005, vol. 531, fol. 8, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mars 2005.

J. Seckler.

(025363.3/231/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

**AI DUE GHIOTTONI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mondercange.

R. C. Luxembourg B 38.192.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le premier mars.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- Madame Laura Palmieri, sans état particulier, née à Sammichele di Bari, Italie, le 29 octobre 1938, veuve de Monsieur Giovanni Vittore, demeurant à L-4440 Soleuvre, 68, rue d'Esch,

2.- Madame Gilda Vittore, employée privée, née à Gioia del Colle, Italie, le 3 octobre 1966, demeurant à L-4577 Differdange, 78, Cité Henri Grey.

Lesquels comparants ont déclaré ce qui suit:

qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée AI DUE GHIOTTONI, S.à r.l., avec siège social à L-3920 Mondercange, 17, rue d'Esch;

que la prédite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Differdange, en date du 4 octobre 1991;

que les statuts de la société ont été publiés au Mémorial C n° 110 en date du 28 mars 1992;

que les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 décembre 2001, publié au Mémorial C n° 587 en date du 16 avril 2002;

que suite au prédit acte reçu par le notaire Norbert Muller, les parts sociales de la société AI DUE GHIOTTONI, S.à r.l. étaient repartis comme suit:

1.- Monsieur Giovanni Vittore, ci-après qualifié: vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
2.- Madame Laura Palmieri, prénommée: vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
3.- Madame Gilda Vittore, prénommée: cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Que Monsieur Giovanni Vittore, en son vivant indépendant en retraite, né à Sammichele di Bari, Italie, le 11 novembre 1938, ayant demeuré à L-4440 Soleuvre, 68, rue d'Esch, lieu de son dernier domicile, est décédé à Soleuvre, le 5 septembre 2004;

Que les époux Vittore-Palmieri étaient mariés sous le régime de la communauté universelle des biens avec attribution de la totalité au survivant de l'un d'eux, en vertu d'un contrat de mariage, reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 février 2003;

Que partant les parts sociales de ladite société sont désormais réparties comme suit:

1.- Madame Laura Palmieri, prénommée: cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Madame Gilda Vittore, prénommée: cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent parts sociales (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune;  
que ladite société n'a plus d'activité commerciale depuis le mois de février 2002;  
qu'ils ont décidé de liquider la prédite société et ils se déclarent investis de tout l'actif au prorata de leur participation;  
qu'à leur connaissance il n'existe plus de passif à charge de la société et que tout passif éventuel sera réglé par leurs soins;  
que partant la société est à considérer comme définitivement dissoute;  
que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins au domicile privé de Madame Laura Palmieri, préqualifiée;

*Frais*

Les frais en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé l'acte avec le notaire.

Signé: L. Palmieri, G. Vittore, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mars 2005, vol. 891, fol. 77, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expedition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins d'ordre administratif.

Differdange, le 14 mars 2005

R. Schuman.

(025049.3/237/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2005.

---

**CARMINE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 35.314.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale statutaire de notre société tenue en date du 1<sup>er</sup> mars 2005 que:

1) Suite à la démission de M. Fred Alessio de ses fonctions d'administrateur, a été nommé nouvel administrateur en remplacement:

- M. Guy Lanners, demeurant professionnellement à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne;

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

2) Suite à la démission de EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 31 décembre 2004, a été nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03877. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(025447.3/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

---